318 Hist. de France N° 9

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA
SECONDE SÉRIE
1895-96
EXTRAIT DU VOLUME I
Section I.—Littérature Française, Histoire, Archéologie, etc.

LA MAISON D'ABBADIE

DE MASLACQ

Par DUFAU DE MALUQUER

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

EN VENTE:
J. DURIE & SON, OTTAWA; THE COPP-CLARK CO., TORONTO;
BERNARD QUARITCH, LONDRES

1895

BIBLIOTHÈQUE S.M.E. 1964 Séminaire de Québec

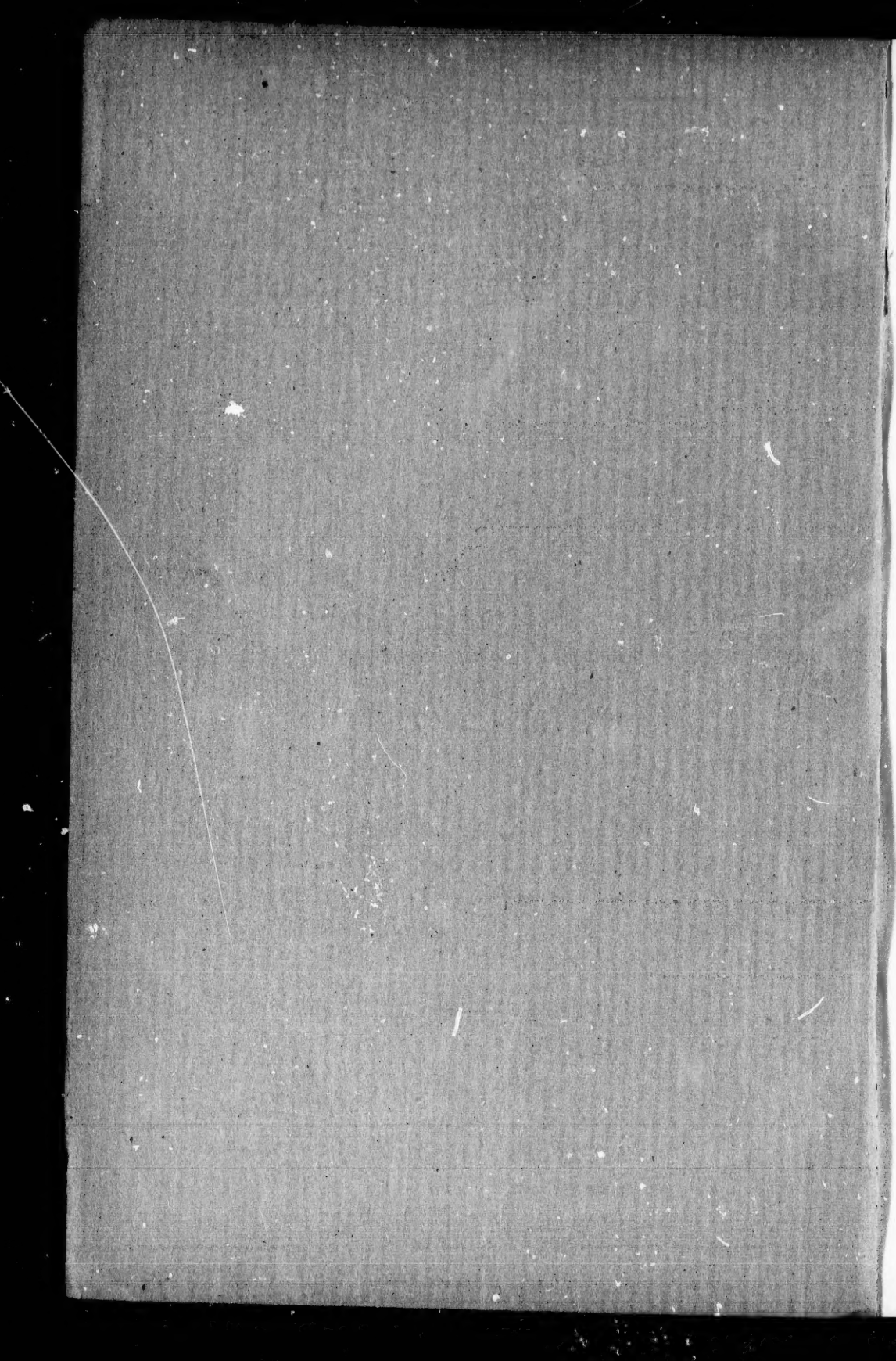

IV.—*Notice généalogique sur la maison d'Abbadie, de Maslacq,*

Par M. DE DUFAU DE MALUQUER, juge à Foix, département de l'Ariège, France.

(Communiquée par M. J.-Edmond Roy)

La maison d'Abbadie, de Maslacq [1], en Béarn, est fort ancienne et a formé, dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle et au XVII^e^ siècle, quatre branches connues sous les noms de *d'Abbadie d'Arboucave*, *d'Abbadie de Saint-Germain*, *d'Abbadie de Camou* et *d'Abbadie de Saint-Castin*.

Le *Dénombrement général des maisons de la vicomté de Béarn, dressé en 1385, par ordre de Gaston Phœbus*, mentionne l'*ostau* (maison) *de l'Abadie*, *domenger* (gentilhomme), à Maslacq [2].

Noble Jean DE CUQUERON, seigneur de Balansun et de l'abbaye de Maslacq, assista, le 22 octobre 1489, dans le château d'Audaux, au contrat de mariage de noble *en* Espagnolet d'Antin, seigneur d'Abos [3], avec noble damoiselle *na* Catherine d'Audaux [4].

Un procès-verbal dressé par M. de Laugar, conseiller du roi au Conseil souverain de Pau, le 15 mai 1513, porte que "le roy de Navarre avoit "permis au sieur d'Abbadie de batir l'eglise de Maslacq où il n'y en avoit "pour lors" [5].

La filiation des d'Abbadie, de Maslacq, est prouvée depuis Bertrand D'ABBADIE, I^er^ du nom, dont l'article suit.

I.

Abbés laïques de Maslacq, seigneurs de Baleix, de Castéide, de Lignac, de Tartoin et d'autres lieux, barons d'Arboucave [6].

I. — *Egregy* M. M^e^ Bertrand D'ABBADIE, I^er^ du nom, abbé laïque de Maslacq, était avocat général du roi de Navarre, lorsqu'il vendit, le 25 novembre 1529, par le moyen de Bernard-Guilhem d'Abbadie, de Maslacq,

[1] *Maslacq*, commune du canton de Lagor, arrondissement d'Orthez.

[2] Paul Raymond, *Inventaire sommaire des archives des Basses-Pyrénées*, tome VI, II^e^ partie, page 3.

[3] *Cuqueron*, *Abos*, communes du canton de Monein, arrondissement d'Oloron ; — *Balansun*, commune du canton et de l'arrondissement d'Orthez ; — *Audaux*, commune du canton de Navarrenx, arrondissement d'Orthez.

[4] Archives des Basses-Pyrénées, E. 1605, f^o^ 71, v^o^.

[5] Bibliothèque Nationale, *Carrés de d'Hozier*, volume I^er^, dossier ABADIE, f^o^ 41, v^o^.

[6] *Baleix*, commune du canton de Montaner, arrondissement de Pau ;— *Castéide-Cami*, commune du canton d'Arthez, arrondissement d'Orthez ; — *Lignac*, hameau, commune de Castéide-Cami ; — *Tartoin*, fief, commune de la Bastide-Monréjau, canton d'Arthez ; — *Arboucave*, commune du canton de Geaune, arrondissement de Saint-Sever (Landes).

son frère, une pièce de terre, située à Castetnau [1], en faveur de mossen Arnaud de Bonnefont, de cette commune, curé de Camblong [2]. Il épousa, suivant contrat retenu à Gouze, le 9 novembre 1531, par Me Menaud de Maucor, notaire ordinaire de la Cour de Mgr le sénéchal de Béarn et notaire de Castétis [3], damoiselle Jeanne DE FLORENCE, fille et héritière d'honorable homme Peyrolet DE FLORENCE, seigneur d'Osse, d'Aydius, de Lées-Athas [4] et de Baleix, jurat et marchand d'Oloron, et d'honnête dame Marie DE CUYALAR. En faveur de ce mariage, Peyrolet de Florence constitua en dot à sa fille, notamment, la seigneurie de Baleix qu'il avait acquise, pour le prix de 1.285 écus, de noble Pierre, seigneur et baron de Gayrosse [5], et la maison de Médevila, située à Oloron, qu'il avait achetée, pour le prix de 210 écus, de Michel de Médevila, marchand, de cette ville [6]. Bertrand d'Abbadie rendit hommage, le 27 janvier 1538, dans le palais épiscopal de Lescar, à Jacques de Foix, évêque de Lescar, lieutenant-général du roi, pour la seigneurie de Baleix et l'abbaye de Maslacq [7]. Le 23 octobre 1541, à Denguin, agissant avec le consentement d'honorable homme Peyrolet de Florence, bourgeois et marchand d'Oloron, son beau-père, il donna en échange à honorable homme Me Pés de Castagnède, syndic de Béarn, habitant à Pau, la seigneurie de Baleix, et reçut en contre-échange, moyennant une soulte de 350 écus, les seigneuries d'Herm, d'Orius [8], de Lignac et de Tartoin et le droit de rachat de l'abbaye et de la dîme d'Herm, aliénées aux abbé et trésoriers de la confrérie du Saint-Esprit, de la ville d'Arthez [9], Bertrand d'Abbadie fut reconnu *voisin* (bourgeois) par les *voisins* d'Osse, le 1er avril 1547 [10]. Premier président de la Chambre des Comptes de Pau, par provisions du 20 octobre 1550, en remplacement de Mathieu du Pac [11],

[1] *Castetnau, Camblong*, aujourd'hui commune de Castetnau-Camblong, canton de Navarrenx, arrondissement d'Orthez.

[2] Archives des Basses-Pyrénées, E. 1614, f° 237. Voir, aussi, E. 1615, 1616, 1619.

[3] *Gouze*, commune du canton de Lagor, arrondissement d'Orthez ; — *Castétis*, commune du canton et de l'arrondissement d'Orthez.

[4] Le 22 janvier 1538, à Lescar, honorable homme le seigneur Peyrolet de Florence, jurat et marchand d'Oloron, rendit hommage à Jacques de Foix, évêque de Lescar, lieutenant-général, pour l'abbaye laïque d'Osse, en Aspe (Archives des Basses-Pyrénées, E. 1982 ; E. 1996, f° 60, et B. 848, f° 33). — *Osse, Aydius, Lées-Athas*, communes du canton d'Accous, arrondissement d'Oloron.

[5] *Gayrosse*, fief, commune d'Audéjos, canton d'Arthez, arrondissement d'Orthez.

[6] Archives des Basses-Pyrénées, E. 1775, f° 84, v° ; — *Nouvelles acquisitions*, Notaires de La Bastide-Monréjau, n° 33, f° 46, v°.

[7] Archives des Basses-Pyrénées, B. 848, f° 41, v° ; — Bibliothèque Nationale, *Collection Chérin*, volume Ier, dossier D'ABADIE, en Béarn, n° 1, f° 8 ; — *Carrés de d'Hozier*, volume Ier, dossier ABADIE, f° 3.

[8] *Denguin*, commune du canton de Lescar, arrondissement de Pau ; — *Herm, Orius*, hameaux, commune d'Audéjos, canton d'Arthez, arrondissement d'Orthez.

[9] Archives des Basses-Pyrénées, *Nouvelles acquisitions*, Notaires de la Bastide-Monréjau, n° 33, f°s 46, v° et 49.

[10] Archives des Basses-Pyrénées, E. 1805, f° 897, v°.

[11] *Extraits des registres du Conseil souverain, du parlement et de la Chambre des Comptes de Pau*, 1547-1691, pages 155, 166 et 178 (Bibliothèque de M. l'abbé Dubarat) ; — *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau*, IIe série, 1871-1872, page 62.

il était aussi conseiller et maître des requêtes du roi, lorsqu'il rendit hommage à Jacques de Foix, évêque de Lescar, dans la ville d'Arthez, le 4 mars 1551, pour les seigneuries de Castéide, Lignac, Tartoin et autres lieux nobles qu'il possédait en Béarn [1]. Reçu *voisin* (bourgeois) de la ville de Pau, le 20 avril 1552 [2], mentionné comme conseiller au Conseil souverain de Pau et maître des requêtes, les 16 août 1552 et 15 janvier 1553 [3], il fit donation, le 18 juin 1561, des revenus du moulin de Meyrac, situé dans la vallée d'Aspe [4], que feu Me Bernard-Guilhem d'Abbadie, son frère, avait acheté de M. de Sainte-Colomme, en faveur de Me Arnaud Carsusan, bachelier en droit, recteur d'Arance [5], en reconnaissance des services que celui-ci lui avait rendus en dirigeant, pendant dix années, l'éducation de trois de ses fils, Jean, Pierre et Gassiot d'Abbadie, à Paris, Toulouse et dans d'autres villes du royaume [6]. Bertrand d'Abbadie racheta, le 21 juin 1561, conjointement avec sa femme, la seigneurie de Baleix, pour le prix de 310 écus, des mains de Me Jean de Castagnède, fils et héritier de feu Me Pés de Castagnède, syndic de Béarn [7]. Il est qualifié "egregi M. "Me Bertrand d'Abbadie, conseiller ordinaire et maître des requêtes des "roi et reine, seigneurs souverains de Béarn, président en leur Conseil "ordinaire et en la Chambre des Comptes de leurs finances", dans son testament, en date à Maslacq, dans la maison abbatiale, du 6 août 1561. Il demande, dans cet acte, à être enterré dans l'église paroissiale de Maslacq et déclare avoir de Jeanne de Florence, sa femme, sept fils et trois filles, nommés : Jean, Pés, Gassiot, Pascal, Jean-Pierre, Arnaud et Jean-Jacques ; Isabelle, Marguerite et Catherine. Ses deux premières filles sont mariées. Il institue pour héritier universel, Jean, son fils aîné, et lègue à chacun de ses autres fils 300 écus petits. Il veut que mossen Jean d'Abbadie, son frère, soit nourri et entretenu dans sa maison ; lègue aux pauvres 100 francs, et nomme pour exécuteurs testamentaires Mrs Jean de Bordenave et Guilhelm de la Vigne, conseillers des roi et reine, mossen François de Pinsun, archiprêtre de Maslacq et vicaire général de l'évêque de Dax à Orthez, et Me Menaud de Maucor, secrétaire du roi [8]. Bertrand d'Abbadie vendit, le 24 novembre 1562, en sa qualité d'héritier sous bénéfice d'inventaire de Me Bernard-Guilhem d'Abbadie, son frère, le champ de la Teulère, situé à Lescar, en faveur de Guilhamolo d'Amade, marchand, de cette ville [9], et mourut, avant le 16 septembre 1567, date à laquelle

[1] Archives des Basses-Pyrénées, B. 848, f° 105.

[2] Archives de Pau, BB. 1, f° 10, v°.

[3] *Extraits des registres du Conseil souverain, du parlement et de la Chambre des Comptes de Pau*, pages 2 et 4 (Bibliothèque de M. l'abbé Dubarat).

[4] *Meyrac*, village, commune de Sévignac, aujourd'hui, *Sévignac-Meyrac*, canton d'Arudy, arrondissement d'Oloron.

[5] *Arance*, commune du canton de Lagor, arrondissement d'Orthez.

[6] Archives des Basses-Pyrénées, E. 1996, f° 59.

[7] Archives des Basses-Pyrénées, E. 1996, f° 60.

[8] Bibliothèque Nationale, *Carrés de d'Hozier*, volume 1er, dossier ABADIE, f° 10.

[9] Archives des Basses-Pyrénées, E. 1997, f° 233.

Guillaume d'Areau fut pourvu de son office de président en la Chambre des Comptes [1]. — On a vu qu'il avait eu de Jeanne de Florence :

1° Jean D'ABBADIE. — Il fut docteur en droit, avocat au Conseil souverain de Pau et seigneur de la maison abbatiale de Maslacq, et vendit, le 24 mai 1571, pour le prix de 1,200 livres tournois, en faveur de M. Charles du Pont, conseiller de la reine de Navarre en son conseil ordinaire, la maison appelée "la maison neuve du président Abbadie", située à Pau, dans la rue de Castetmenor [2]. Jean d'Abbadie épousa damoiselle Gratianne DE MARCA, fille d'*egregy* Jérôme DE MARCA, président en la chambre criminelle du Conseil souverain de Pau, et de damoiselle Arnaudine D'ARRAC [3], donna quittance de la dot de sa femme, le 27 mars 1573, et fit son testament à Gan [4] le 10 juillet suivant. Il institua pour son héritier son fils Gratian, qui mourut jeune. — Gratianne de Marca, veuve de Jean d'Abbadie, transigea, le 17 mai 1586, avec noble Gratian d'Abbadie, son beau-frère, et épousa, en secondes noces, le 21 août 1590, Me Jean de Bordenave, secrétaire du roi à la Chambre des Comptes de Pau [5];

2° Pés ou Pierre D'ABBADIE, docteur en droit, abbé de Pimbo [6], qui devint héritier de la maison abbatiale de Maslacq. Il épousa, avant le 17 mai 1580, damoiselle Suzanne DE GAYON, fille de noble Gabriel DE GAYON, seigneur de Gayon [7], et de damoiselle Magdeleine DE BÉARN [8], et mourut sans postérité, avant le 28 décembre 1583;

3° Gassiot, *alias* Gratian D'ABBADIE, Ier du nom, dont l'article suit;

4° Pascal D'ABBADIE, qui forma la branche des seigneurs de Camou, de Salies, rapportée au chapitre III;

5° Jean-Pierre D'ABBADIE, auteur de la branche des seigneurs et barons de Saint-Castin, rapportée au chapitre IV;

6° Arnaud D'ABBADIE;

7° Jean-Jacques D'ABBADIE;

8° Isabelle D'ABBADIE, qui contracta mariage, avant le 6 août 1561, avec Bernard DE LARTET, d'Orthez, dont elle eut :

a. Pierre DE LARTET;

b. Et Catherine DE LARTET, qui épousa, vers 1593, noble Jacques DE MARCA, de Gan, qui fut créé vice-sénéchal de Navarre et Béarn en 1620 [9]. De cette alliance naquit à Gan, le 24 janvier 1594, le célèbre historien de Béarn, Pierre DE MARCA, président au parlement de Navarre, archevêque de Paris [10];

---

[1] *Extraits des registres du Conseil souverain, du parlement et de la Chambre des Comptes de Pau*, page 178 (Bibliothèque de M. l'abbé Dubarat); — *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau*, IIe série, 1871-1872, page 131.

[2] Archives des Basses-Pyrénées, E. 2001, fo 73, vo.

[3] Pierre de Marca, *Histoire de Béarn*, nouvelle édition, par M. l'abbé Dubarat; Pau, Garet, 1894, tome Ier, pages xii, xiii et xiv.

[4] *Gan*, petite ville du canton de Pau (ouest) et de l'arrondissement de Pau.

[5] Archives des Basses-Pyrénées, E. 2132, fo 289, vo et 309, vo; E. 2006, fo 134, et E. 2007, fo 627.

[6] *Pimbo*, commune du canton de Geaune, arrondissement de Saint-Sever (Landes).

[7] *Gayon*, commune du canton de Lembeye, arrondissement de Pau.

[8] Archives des Basses-Pyrénées, E. 2138, fo 227, vo.

[9] Pierre de Marca, *Antiquités du Béarn*, Pau, Vignancour, 1846, page 25.

[10] Pierre de Marca, *Histoire de Béarn*, nouvelle édition, pages xiv et cclxxiii.

9° Marguerite D'ABBADIE, mariée, en premières noces, avant le 6 août 1561, à noble Gratian DE SAUT, seigneur de Castillon,[1] qui fit son testament à Oloron, le 14 décembre 1567. Il déclare, dans cet acte que sa femme ayant eu, comme lui, la grâce d'embrasser la religion réformée, il veut qu'elle épouse un protestant si elle se remarie; et " d'autant que ladite Marguerite d'Abbadie pourrait être induite et " séduite par ses parents et autres adhérents à la religion du pape, à abandonner la " religion réformée et à revenir à celle du pape, ou bien à se marier avec un catho- " lique, de telle façon que les enfants du testateur pourraient être, par suite, infec- " tés (*sic*) de cette dernière religion, il la prive, dans ces cas, d'un legs de 1,700 livres " qu'il lui fait . . . "[2]. — Gratian de Saut mourut avant le 14 mai 1568, et Marguerite d'Abbadie épousa, en secondes noces, avant le 11 juin 1574, le seigneur Gratian DE LANE, bourgeois et marchand d'Oloron, d'abord seigneur de Lalongue, puis abbé laïque de Lescun[3]. — Marguerite d'Abbadie eut de son premier mari :

a. Marguerite DE SAUT, qui épousa à Oloron, le 9 avril 1573, noble Jean-Bertrand DE SALLES, gouverneur de la ville de Navarrenx, fils aîné de noble Arnaud DE GACHISSANS, seigneur de Salles, aussi gouverneur de Navarrenx. Elle mourut sans postérité, avant le 20 janvier 1582[4];

b. Marie DE SAUT, décédée jeune :

c. Jeanne DE SAUT, qui contracta mariage, le 27 novembre 1580, à Maslacq, avec noble André DE SALLES, seigneur de Marsôo, fils cadet de noble Arnaud DE GACHISSANS, seigneur de Salles, gouverneur de la ville de Navarrenx. Elle mourut sans postérité, avant le 6 août 1582[5];

d. Et Catherine DE SAUT, fille posthume, dame de Castillon, mariée à Oloron, le 31 juillet 1583, à noble Jean DE MÉRITEIN, seigneur de Méritein, seigneur souverain de Nabas et de Bisqueis, viguier de Mongaston[6];

10° Et Catherine d'ABBADIE, mariée, avant le 7 mars 1573, à noble Pierre D'ARRAC, capitaine, de la ville de Gan, qui donna quittance, le 13 juin 1574, à Maslacq, de la dot de 1,200 tournois constituée à sa femme[7].

II. — Noble Gassiot, *alias* Gratian D'ABBADIE, Ier du nom, docteur en droit, lieutenant-général en la sénéchaussée des Lannes, au siège de Saint-Sever[8], le 30 mai 1581, est dit héritier de la maison abbatiale de Maslacq, dans un acte du 28 décembre 1583[9]. Il s'engagea, le 10 mars 1585, envers honorables Augustin de la Salle, François de Casenave, André d'Augaro et Arnaud de Crideboup, jurats de Sarpourenx[10], à alimenter d'eau le moulin

[1] *Castillon*, commune du canton d'Arthez, arrondissement d'Orthez.

[2] Archives des Basses-Pyrénées, E. 1782, fos 168, 294 et 348, vo.

[3] Archives des Basses-Pyrénées, E. 1784, fo 69; E. 1706, fo 21. — *Lalongue*, commune du canton de Lembeye, arrondissement de Pau.

[4] Archives des Basses-Pyrénées, E. 1783, fo 160; E. 1796, fo 156. — *Salles*, aujourd'hui *Salles-Mongiscard*, commune du canton de Salies, arrondissement d'Orthez.

[5] Archives des Basses-Pyrénées, E. 1238, fo 284, vo; E. 1789, fo 156. — *Marsôo*, fief, commune de Saint-Boès, arrondissement d'Orthez.

[6] Archives des Basses-Pyrénées, E. 1789, fos 264, vo et 525, vo. — *Méritein*, *Nabas*, communes du canton de Navarrenx, arrondissement d'Orthez; *Bisqueis*, hameau, commune de Charre, canton de Navarrenx.

[7] Archives des Basses-Pyrénées, E. 2132, fo 286, vo. — *Nouvelles acquisitions*, actes de Raymond de Coayreforcq, notaire de Larbaig, registre in-4°, 179 feuillets, fo 84.

[8] *Saint-Sever*, chef-lieu d'arrondissement (Landes).

[9] Archives des Basses-Pyrénées, E. 1239, fo 50.

[10] *Sarpourenx*, commune du canton de Lagor, arrondissement d'Orthez.

de cette commune,[1] et fit son testament, à Saint-Sever, le 13 avril 1595[2]. Il avait épousé : 1° Bertrande DE LA LANNE, damoiselle, héritière de l'abbaye séculière et maison abbatiale de Mant, d'Arboucave et de Monget[3] ; 2° Saubade DE BELSUNCE, damoiselle. — Du premier lit vinrent :

1° Pierre D'ABBADIE, Ier du nom, dont l'article suit ;

2° Jeanne D'ABBADIE, qui épousa, à Saint-Sever, le 15 juin 1593, M. Me Daniel DE BARRY, qui devint conseiller du roi, lieutenant-général au siège de Saint-Sever ;[4]

Gratian d'Abbadie eut de Saubade de Belsunce :

3° Gratian D'ABBADIE, IIe du nom, qui fut la tige des seigneurs de Saint-Germain, rapportés au chapitre II ;

4° Daniel D'ABBADIE ;

5° Et Catherine D'ABBADIE, mariée, suivant contrat du 10 décembre 1607, à noble Armand DE DENGUIN, seigneur de Denguin, de Vignoles d'Aussevielle et de Bougarber, en sa partie[5]. Elle fit son testament à Denguin, le 17 juillet 1610[6]. Armand de Denguin testa, le 23 juillet 1620, et laissa de son mariage : Jeanne DE DENGUIN, qui épousa, le 3 septembre 1635, noble Antoine DE SALETTES.[7]

III.—Noble Pierre D'ABBADIE, Ier du nom, écuyer, seigneur de Baleix, épousa, le 13 août 1601, à Oloron, damoiselle Gratie DE COLOMIÈS, fille d'*egregy* Me Bernard DU COLOMER ou DE COLOMIÈS, conseiller du roi, et de damoiselle Gratie DE GASSION, dame de Goès.[8] Il est qualifié " noble " Pierre d'Abbadie, de Maslacq, seigneur et baron d'Arboucave et Baleix, " abbé de Mant ", dans un acte du 16 juin 1605, par lequel il vendit, pour le prix de 15,500 francs, de 10 sols bons par franc, la maison abbatiale et ses dépendances, appelées l'abbaye de Gayrosse, située à Osse, dans la vallée d'Aspe, en faveur de Guilhem-Arnaud de Castarranh et de Bertrand de Davancentz, son gendre, marchands, d'Oloron.[9] Il vendit, encore, le 11 juillet 1605, la seigneurie de Baleix à Philippe de Saint-Cricq, pour le prix de 6,000 francs,[10] et laissa postérité de son mariage.

V.—Noble Pierre D'ABBADIE, IIe du nom, baron d'Arboucave,—petit-fils de noble Pierre D'ABBADIE, Ier du nom, seigneur de Baleix et baron

[1] Archives des Basses-Pyrénées, E. 1239, f° 227.

[2] Bibliothèque Nationale, *Carrés de d'Hozier*, volume Ier, dossier ABADIE, 1° 13.

[3] *Mant*, *Monget*, communes du canton d'Hagetmau, arrondissement de Saint-Sever, (Landes).

[4] Baron de Cauna, *Armorial des Landes*, Paris, Dumoulin, 1869, tome III, page 59.

[5] J.-B.-E. de Jourgain, *Nobiliaire de Béarn*, Paris, Charles Blot, 1879, tome Ier page 158, note.—*Denguin*, *Aussevielle*, *Bougarber*, communes du canton de Lescar, arrondissement de Pau ;—*Vignolles*, hameau, commune de Denguin.

[6] Archives des Basses-Pyrénées, *Nouvelles acquisitions*, Notaires de la Bastide-Monréjau, n° 112, f° 143.

[7] Dufau de Maluquer, *Armorial de Béarn*, tome II, page 131.

[8] Bibliothèque Nationale, *Carrés de d'Hozier*, volume Ier, dossier ABADIE, f° 17;—archives des Basses-Pyrénées, E. 1805, f° 519.

[9] Archives des Basses-Pyrénées, E. 1805, f° 897, vo.

[10] Archives des Basses-Pyrénées, E. 2024, f° 901, vo ;—*Nouvelles acquisitions*, actes de Raymond de Cazalet, notaire de Larbaig, 1605-1608, registre in-4°, 119 feuillets papier, f° 5.

d'Arboucave, et de damoiselle Gratie DE COLOMIÈS, est blasonné d'office n° 272 de l'*Armorial de Béarn*, de 1696-1701.—Dame Marie D'ESPALUNGUE, sa femme, eut son blason enregistré dans le même recueil, le 17 juin 1701.[1]

Noble Henry D'ABBADIE D'ARBOUCAVE, l'un de leurs fils, fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, le 17 juillet 1703.[2]

Messire Bernard D'ABBADIE D'ARBOUCAVE, évêque de Dax, de 1690 à 1733, frère de Noble Pierre D'ABBADIE, baron d'Arboucave, Ier du nom, fit enregistrer son blason dans l'*Armorial de Dax*, le 10 février 1702.[3]

VIII.—Messire François D'ABBADIE, baron d'Arboucave, chef d'escadrons de carabiniers, chevalier de Saint-Louis, dernier représentant mâle de cette branche,—arrière petit-fils de noble Pierre D'ABBADIE, Ier du nom, baron d'Arboucave, et de dame Marie D'ESPALUNGUE, épousa dame Marie DE GOMBAUD-ROLIE, de Bordeaux, et en eut :

1° Pierre-Charles D'ABBADIE D'ARBOUCAVE, soldat dans le dixième bataillon du Bec d'Ambès, décédé à Pau, le 3 ventôse an III (21 février 1795), à l'âge de 19 ans ;

2° Angélique-Magdelaine D'ABBADIE D'ARBOUCAVE, décédée à Pau, à l'âge de 19 ans, le Ier jour complémentaire an IV (17 septembre 1796) ;

3° Et Magdelaine-Angélique-Justine D'ABBADIE D'ARBOUCAVE, dont l'article suit.

IX. Magdelaine Angélique-Justine D'ABBADIE D'ARBOUCAVE, née à Maslacq, le 4 octobre 1781, épousa à Pau, le 7 fructidor an XI (25 août 1803), Clair-Joseph DE BARBOTAN, IIe du nom, comte de Barbotan, né à Saint-Sever, le 24 juillet 1771, fils de Jean-Marie DE BARBOTAN, chevalier, comte de Barbotan, seigneur de Mormès[4] et d'autres places, mousquetaire de la garde du roi, et de dame Marie-Angélique DE NOÉ, et petit-fils de Clair-Joseph DE BARBOTAN, Ier du nom, chevalier, comte de Barbotan, maréchal de camp, député de la noblesse de la sénéchaussée de Dax aux Etats Généraux de 1789, mort sur l'échafaud révolutionnaire, à Paris, le 31 mars 1794, et de dame Marie-Anne DARCET.[5]—Magdelaine-Angélique-Justine d'Abbadie d'Arboucave mourut à Pau, le 30 août 1836, à l'âge de 54 ans, après avoir eu de son mariage :

---

[1] *Bulletin de la Société héraldique et généalogique de France*, Paris, 1879, colonne 605 ; Dufau de Maluquer et Jourgain, *Armorial de Béarn*, tome Ier, page 284.

[2] Bibliothèque Nationale, *Carrés de d'Hozier*, volume Ier, dossier ABADIE, fos 42 et 43 ; — Louis de la Roque, *Catalogue des chevaliers de Malte*, Paris, Desaide, 1891, colonne 1.

[3] *Revue de Béarn, Navarre et Lannes*, 1884, pages 94 et 220 ;—Dufau de Maluquer, *Armorial de Béarn*, tome III, page 50.

[4] *Barbotan*, commune de Cazaubon, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Condour (Gers) ;—*Mormès*, commune du canton de Nogaro, arrondissement de Condour (Gers).

[5] Baron de Cauna, *Armorial des Landes*, tome III, pages 55 et 56 ;—*Revue de Gascogne*, 1889, page 389.

1° Louis, comte DE BARBOTAN, décédé sans postérité de son mariage avec dame Mathilde DE NAVAILLES-BANOS.—La comtesse de Barbotan réside au château de Maslacq ;

2° *Charles*-Marc-Antoine DE BARBOTAN, dont l'article suit ;

3° Antoinette-*Gabrielle*-Angélique DE BARBOTAN, née à Pau, le 6 juillet 1812, mariée au comte DE MAULÉON ;

4° Et Françoise-Magdeleine-*Mathilde* DE BARBOTAN, née aussi à Pau, le 6 juillet 1812.

X. *Charles*-Marc-Antoine, comte DE BARBOTAN,, né à Pau, le 14 mars 1816, est décédé à Barbotan (Gers), le 7 septembre 1869, conseiller général des Basses-Pyrénées, chevalier de la légion d'honneur, après avoir eu de son mariage, contracté à Pau, le 24 avril 1849, avec Anna-Pierre-*Louise* DE DUFAU, fille de M. Jean-Louis DE DUFAU, premier président honoraire de la Cour d'appel de Pau, ancien député des Basses-Pyrénées, ancien maire de la ville de Pau, officier de la légion d'honneur, et de M^me^ Jeanne FILHOS :

1° *Marguerite*-Marie-Mathilde-Jeanne-Gabrielle DE BARBOTAN, dont l'article suit ;

2° Louise-Marie-Françoise-Gabrielle DE BARBOTAN, née à Pau, le 12 novembre 1851, décédée dans cette ville, le 10 juin 1853 ;

3° Marie-Mathilde-Paule-*Jeanne* DE BARBOTAN, née à Pau, le 25 décembre 1852, mariée dans cette ville, le 2 février 1875, à Charles-Henri-*Aymar*, vicomte d'ADHÉMAR DE CRANSAC, chef de bataillon d'infanterie, chevalier de la légion d'honneur.—De cette union :

a. Gabrielle D'ADHÉMAR DE CRANSAC ;

b. Et Jeanne D'ADHÉMAR DE CRANSAC ;

4° Fanny-Marie-Madelaine-*Henriette* DE BARBOTAN, née à Pau, le 22 juillet 1854, mariée dans cette ville, le 5 février 1873, à Jean-*Armand*, comte DE BARRANTE, décédée à Paris, le 24 juillet 1884.—De cette alliance :

Henry-Louis-Marc-Antoine-*Armand* DE BARRANTE, né à Pau, le 8 mars 1875.

5° Et Alphonsine-Angélique-Marie-Justine-Coralie DE BARBOTAN, née à Pau, le 31 juillet 1856, décédée dans cette ville, le 15 juin 1858.

XI. *Marguerite*-Marie-Mathilde-Jeanne-Gabrielle DE BARBOTAN, née à Pau, le 21 avril 1850, représente aujourd'hui les d'Abbadie d'Arboucave, du chef de sa grand'mère paternelle. Elle a épousé à Pau, le 10 juin 1872, Jean-Dominique-*Albert*, baron DE BASTARD, dont elle a eu :

1° Louis-Henri-*Alfred* DE BASTARD, né à Pau, le 4 septembre 1874 ;

2° Jean-Melchior-*Robert* DE BASTARD, né à Pau, le 5 novembre 1876 ;

3° Une fille, morte en naissant ;

4° Et Marie-Jeanne-*Marguerite* DE BASTARD, née à Pau, le 20 juillet 1881.

II

Seigneurs de Saint-Germain.

III. Noble Gratian D'ABBADIE, II^e^ du nom,—fils de noble Gassiot, *alias* Gratian D'ABBADIE, I^er^ du nom, lieutenant-général en la sénéchaussée des Lannes, au siège de Saint-Sever, et de dame Saubade DE

BELSUNCE sa seconde femme,—épousa dans la maison noble de Patience, à Saint-Aubin [1], le 9 novembre 1622, damoiselle Roquette DE MESMES, fille de noble Isaac DE MESMES, seigneur de Patience, et de damoiselle Eléonore DE MARSAN. En faveur de ce mariage, Gratian d'Abbadie reçut la donation qui lui fut faite par sa mère de la seigneurie de Saint-Germain [2], de la dîme d'Arboucave et d'une somme de 6,000 livres.[3]—De cette union vint Isaac d'Abbadie, dont l'article suit.

IV.—Noble Isaac D'ABBADIE, seigneur de Saint-Germain, contracta mariage, à Saint-Sever, le 16 juillet 1652, avec damoiselle Marie-Claude D'ARMAIGNAC, fille de noble Hector D'ARMAIGNAC, sieur de Labeyrie [4], et de damoiselle Catherine DE BOEIL.[5] Il fit son testament dans la maison de Labeyrie, paroisse de Saint-Aubin, le 12 avril 1681, et laissa plusieurs enfants de son mariage.[6]

Les d'Abbadie de Saint-Germain étaient représentés, en 1752, par messire Bertrand D'ABBADIE DE SAINT-GERMAIN, seigneur de Saint-Germain et de Labeyrie, ancien lieutenant des vaisseaux du roi, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis.[7]

III

Seigneurs de Camou, de Salies.

II.—Noble Pascal D'ABBADIE,—quatrième fils d'*egregy* M. Me Bertrand D'ABBADIE, Ier du nom, abbé laïque de Maslacq, seigneur de Baleix, de Lignac, de Tartoin et d'autres lieux, et de damoiselle Jeanne DE FLORENCE,—épousa, le 6 mars 1575, dans le temple protestant de Salies, damoiselle Anne DE SAINT-MARTIN,[8] dame de Camou [9], et reçut, le 29 décembre 1579, la donation que lui fit sa mère de la quarte des bien avitins qu'elle possédait à Oloron.[10]—Anne de Saint-Martin épousa, en secondes noces, avant le 1er octobre 1598, *egregi* Me Jean DE FREXO, conseiller du roi.[11]—Elle eut de Pascal d'Abbadie :

1° Jean D'ABBADIE, dont l'article suit ;

2° Et Pierre D'ABBADIE, baptisé dans le temple protestant de Salies, le 25 janvier 1581.[12]

---

[1] *Saint-Aubin*, commune du canton de Mugron, arrondissement de Saint-Sever.
[2] *Saint-Germain*, fief, commune d'Arboucave.
[3] Bibliothèque Nationale, *Carrés de d'Hozier*, volume Ier, dossier ABADIE, fo 52.
[4] *Labeyrie*, fief, commune de Saint-Aubin.
[5] Bibliothèque Nationale, *Carrés de d'Hozier*, volume Ier, dossier ABADIE, fo 55.
[6] Bibliothèque Nationale, *Carrés de d'Hozier*, volume Ier, dossier ABADIE, fo 58.
[7] Bibliothèque Nationale, *Carrés de d'Hozier*, volume Ier, dossier ABADIE, fo 82.
[8] Archives de Salies, *Etat civil protestant*, GG. 15, fo 667.
[9] *Camou*, fief, commune de Salies, arrondissement d'Orthez.
[10] Archives des Basses-Pyrénées, E. 1238, fo 168, vo, et E. 1239, fo 49, vo.
[11] Archives des Basses-Pyrénées, E. 2016, fo 204.
[12] Archives de Salies, *Etat civil protestant*, GG. 15, fo 590, vo.

III.—Noble Jean D'ABBADIE fut baptisé dans le temple protestant de Salies, le 5 octobre 1578.[1] Il testa à Pau, le 1er octobre 1598, étant sur le point de partir pour Bordeaux, à l'effet d'y continuer ses études.[2] Avocat, il fut pourvu, le 24 février 1607, de la charge de procureur patrimonial et contrôleur en la Chambre des Comptes de Pau.[3] Il est qualifié "conseiller du roi, procureur général de la Chambre des Comptes de Pau," dans son testament, daté de cette ville, 12 août 1627.[4]—De son mariage avec damoiselle Corisande DE LACOSTE vinrent :

1° Isaac D'ABBADIE, dont l'article suit :
2° Et Jean D'ABBADIE.

IV.—Noble Isaac D'ABBADIE, avocat au parlement de Navarre, fut admis aux Etats de Béarn, en 1649, comme seigneur de Camou, de Salies,[5] et contracta mariage à Pau, le 12 janvier 1656, avec damoiselle Marie D'ABBADIE DE LIVRON D'ESPALUNGUE, fille de M. Me Raymond D'ABBADIE DE LIVRON, conseiller au parlement de Navarre, et de dame Anne DE RAGUE D'ESPALUNGUE.[6] Il acquit, le 12 mars, 1659, pour le prix de 42,000 livres, l'office de conseiller au parlement de Navarre qu'avait exercé son beau-père,[7] et mourut avant le 8 juin 1676, après avoir eu de son alliance :

1° Jean D'ABBADIE, né au mois de septembre 1657, baptisé dans l'église Saint-Martin de Pau, le 2 novembre 1659.[8] Il fut admis aux Etats de Béarn, en 1676, comme seigneur de Camou, de Salies, et héritier de son père ;[9]
2° Isaac D'ABBADIE, baptisé dans l'église Saint-Martin de Pau, le 21 février 1667 ;[10]
3° Et Marie-Isabeau D'ABBADIE, dont l'article suit.

V.—Marie-Isabeau D'ABBADIE-CAMOU épousa noble Pierre DE BORDES, qui fut admis aux Etats de Béarn, le 14 juin 1697, comme seigneur de la maison noble d'Abbadie de Camou (*sic*), de Salies.[11]

IV

Seigneurs et barons de Saint-Castin.

II.—*Egregy* noble Jean-Pierre D'ABBADIE, du lieu de Maslacq, docteur en droit,—cinquième fils d'*egregy* M. Me Bertrand D'ABBADIE, Ier du nom,

[1] Archives de Salies, *Etat civil protestant*, GG. 15, fo 585.
[2] Archives des Basses-Pyrénées, E. 2016, fo 204.
[3] *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau*, IIe série, 1885-1886, page 152.
[4] Archives des Basses-Pyrénées, E. 2033, fo 140.
[5] Archives des Basses-Pyrénées, C. 718.
[6] Archives des Basses-Pyrénées, E. 2045, fo 1.
[7] Dufau de Maluquer, *Armorial de Béarn*, tome Ier, page 341, note 4.
[8] Archives de Pau, *Etat civil*, GG. 2, fo 85.
[9] Archives des Basses-Pyrénées, C. 735, fo 62, vo.
[10] Archives de Pau, *Etat civil*, GG. 2, fo 85.
[11] Archives des Basses-Pyrénées, C. 745 fo 33.

abbé laïque de Maslacq, seigneur de Baleix, de Lignac, de Tartoin et d'autres lieux, et de damoiselle Jeanne DE FLORENCE,—était conseiller et maître des requêtes de l'hôtel du roi de Navarre, lorsqu'il épousa à Pau, le 30 mai 1581, damoiselle Bernadine DE LUGER, dame de Saint-Castin et et de Bernadets [1], fille de messire Martin DE LUGER, successivement avocat au Conseil souverain de Pau, secrétaire d'Etat du roi de Navarre, syndic de Béarn, du 9 avril 1568 au 25 septembre 1570 [2], et conseiller au parlement de Toulouse, et de damoiselle Jeanne DE FORBET, dame de Saint-Castin, sa première femme [3]. Jean-Pierre d'Abbbadie fut assisté, au contrat, de noble damoiselle Jeanne de Florence, sa mère, veuve du défunt *égregie* Me Bertrand d'Abbadie, président au Conseil du roi ; Me Pierre d'Abbadie, docteur en droit, abbé de Pimbo ; Me Gassiot d'Abbadie, lieutenant-général au siège de Saint-Sever, ses frères ; et de Bernard de Caplane, seigneur de Luc [4]. La damoiselle de Luger fut assistée, dans le même acte, de : damoiselle Jeanne de Castagnède, sa grand'mère ; noble Johanot de Luger, seigneur de Précillon ; du capitaine Jean du Vidou [du Bidou, *alias* de Bidou], de Lasseube ; de Ramonet de Guilhassot, de Gerderest, capitaine ; d'*égregie* Me Pierre de Pédesert, conseiller du roi ; de : Me Odet de Forbet, procureur patrimonial ; noble Jordan de Lane, seigneur de Hagedet [5] ; et de Gassie de Castagnède, oncle de la dite de Luger.[6]—Jean-Pierre d'Abbadie reçut, en faveur de son mariage, de Me Pierre d'Abbadie, abbé de Pimbo, héritier de la maison abbatiale de Maslacq, son frère, la somme de 4,000 livres tournois, hypothéquée sur la terre et seigneurie de Baleix.[7]—Bernadine de Luger fit son testament à Pau, dans sa maison appelée de Saint-Castin, le 16 mai 1588, et déclara, dans cet acte, qu'elle voulait être enterrée dans l'église de Saint-Castin.[8] Jean-Pierre d'Abbadie acheta, le 17 août 1591, pour le prix de 8,000 francs, de 10 sols tournois pièce, les seigneuries de Herrère, Escout et Escou [9], de haute et puissante dame Corisande d'Andoins, comtesse de

[1] *Saint-Castin*, commune du canton de Morlàas et de l'arrondissement de Pau. *Sanctus Castinus*, 980, (cartulaire de Lescar.)—*Curtis que dicitur Sancti Castini cum appendiciis suis, scilicet Lar, Figueras et Bernedet*, vers 1030 (cartulaire de l'abbaye de Saint-Pé, d'après Marca, *Histoire de Béarn*, pages 214 et 248).—*Sent Castii*, 1385 (Censier).—En 1385, Saint-Castin comprenait 15 feux et ressortissait au bailliage de Pau.—Cette commune se trouve à 12 kilomètres de Pau et à 6 kilomètres de la petite ville de Morlàas et compte, aujourd'hui, 260 habitants.—*Lar*, hameau détruit, commune de Bernadets et de Saint-Castin ;—*Bernadets*, commune du canton de Morlàas ; *Higuères*, commune du canton de Morlàas, aujourd'hui *Higuères-Souye*.

[2] Voyez une note sur les Luger, aux *Pièces justificatives*, n° 1.

[3] Voir une note sur les Forbet, aux *Pièces justificatives*, n° 2.

[4] *Luc*, aujourd'hui *Luc-Armau*, canton de Lembeye, arrondissement de Pau.

[5] *Hagedet*, commune du canton de Castelnau-Rivière-Basse, arrondissement de Tarbes (Hautes-Pyrénées).

[6] Archives des Basses-Pyrénées, E. 2004, f° 317, v° ; E. 2006, f°s 65 et 126.

[7] Archives des Basses-Pyrénées. E. 2006, f° 63, v° ; E. 1239, f° 50.

[8] Archives des Basses-Pyrenées, E. 2007, f° 415.

[9] *Herrère*, *Escout*, *Escou*, communes du canton d'Oloron (est).

Guiche et de Louvigny, baronne de Lescun.[1] Il fut, pendant la Réforme, l'un des chefs du parti catholique en Béarn. Le 14 décembre 1594, à Gan, honorables hommes les seigneurs Pés de Pardies, bourgeois et marchand de Pau, Jacques de Marca, de Gan, et Guilhem de Dombidau, bourgeois et marchand d'Oloron, donnèrent une procuration à nobles Jean de Làas, seigneur d'Agnos, d'Issor[2] et d'autres lieux, et Jean-Pierre d'Abbadie, seigneur de Saint-Castin, pour emprunter 300 écus sol destinés aux frais d'un voyage que lesdits de Làas et d'Abbadie se proposaient de faire vers le roi, à l'effet de lui demander le rétablissement de la religion catholique en Béarn et l'admission des catholiques aux charges et dignités publiques.[3]—Jean-Pierre d'Abbadie entra dans les ordres, vers 1598, et fut évêque de Lescar, de 1599 à 1609.—Voici le beau portrait qu'a tracé de lui Jean de Bordenave, chanoine de Lescar: "L'evesque " de Lascar ressembloit un ancien patriarche et ceux qui l'ont entendu " parler en public, qui l'ont veu en chaire et ont eu cette grâce d'ouïr " couller de sa bouche la parolle de Dieu, rendront ce tesmoignage à la " vérité qu'ils n'ont jamais ouy parler avec plus d'éloquence, de gravité, " de zèle, ny d'intelligence des mystères de salut qu'à luy. C'estoit un " vieillard vénérable qui paitrissoit la manne de ses instructions avec tel " assaisonnement que les auditeurs n'en avoient jamais avec redondance, " jamais avec disette, tous avec suffisance, contentement et utilité."[4]— " Messire Jean-Pierre d'Abbadie, conseiller du roi en son Conseil d'Etat et évêque de Lescar," fit son testament à Pau, dans la maison de Saint-Castin, le 18 avril 1609. Il demande, dans cet acte, à être enterré dans l'église de Saint-Castin et que les honneurs funèbres lui soient rendus par son héritier, sous la direction des révérends pères Minvielle et Labarthe; il veut que l'on érige dans cette église un monument honorable, suivant sa qualité;[5] il lègue: aux pauvres et aux filles à marier de Herrère, Escou et Escout, l'artigue (pré) de Nouave;[6] l'usufruit de

[1] Archives des Basses-Pyrénées, E. 1794, f° 218; E. 2009, f° 86.

[2] *Agnos*, commune du canton d'Oloron (ouest);—*Issor*, commune du canton d'Aramits, arrondissement d'Oloron.

[3] Archives des Basses-Pyrénées, E. 1264, f° 111.

[4] Bordenave, *L'Estat des églises cathédrales et collégiales*, Paris, 1643, page 840; —Pierre de Marca, *Histoire de Béarn*, nouvelle édition, par l'abbé Dubarat, tome I^er^, page xiv.

[5] L'église de Saint-Castin a été entièrement reconstruite, vers 1875. Nous avons appris que les ouvriers qui travaillèrent aux fondations du nouvel édifice découvrirent une épée antique et des restes de vêtement, de couleur violette. Les habitants de Saint-Castin ignorent qu'un évêque de Lescar ait été enterré dans leur ancienne église. Des fouilles un peu minutieuses auraient amené, sans doute, la découverte du tombeau de Jean-Pierre d'Abbadie.

[6] On lit dans une déclaration des députés et gardes de la communauté d'Escou, datée d'Escou, 6 février 1691: "*Item*, déclarons que fu monsieur Jean Pierre d'Abbadie, evesque de Lescar et seigneur desdits lieux de Ferrère, Escou et Escout, par son testament en 18^e^ avrilh 1609, legua en faveur de pauvres et filles a marier desdites trois communautés une piesse de terre pré, appellé Lartigue, scituée audit

la borde de Nouave, située à Escou, à Guillaume de Casenave, *alias* d'Abbadie, bachelier en droit ; 700 livres tournois à Me Jean d'Abbadie, son neveu ; et sa chapelle d'argent à l'église cathédrale de Lescar, lorsque le service religieux y sera rétabli ; il mentionne : damoiselle Bernadine de Luger, sa femme, défunte ; son fils, Bertrand, qu'il institue héritier, et sa fille Jeanne, mariée dans la maison de Juillac, de Marciac [1].—Jean-Pierre d'Abbadie mourut avant le 8 mai 1609, date à laquelle Me Jean d'Abbadie, procureur patrimonial et avocat au Conseil souverain de Pau, son neveu, requit l'ouverture de son testament.[2]—Il avait eu de Bernadine de Luger :

1° **Bertrand d'Abbadie, IIe du nom, dont l'article suit;**
2° **Un autre fils, mort jeune ;**
3° **Et Jeanne d'Abbadie, mariée, comme on l'a vu, à M. de Juillac, de Marciac.**

III.—Noble Bertrand d'Abbadie, IIe du nom, seigneur de Saint-Castin, de Herrère, d'Escout et d'Escou, vendit le 8 mai 1614, une pièce de terre, située à Lannecaube [3], en faveur de Me Raymond de Sosenx, marchand, de Pau,[4] et reçut, le 1er novembre 1618, à Escou, le serment de fidélité des habitants d'Escou, Escout et Herrère, ses vassaux.[5] Il fit cession, le 8 février 1624, de la seigneurie d'Aydie [6] en faveur de Me Hierosme de Capdeville, commendataire de justice,[7] et testa, le 28 novembre 1636,[8] après avoir eu de damoiselle Marie du Bidou, *alias* de Bidou, d'Orin [9] :

1° **Jean-Jacques d'Abbadie, Ier du nom, dont l'article suit :**

2° **Jean, *alias* Jean-Vincent d'Abbadie de Saint-Castin, baptisé à Escout, le 25 mars 1626.[10] Prêtre et curé d'Arette [11], dans la vallée de Baretous, dès le 25 avril 1665, il produisit ses titres de noblesse, avec Jean-Pierre, son frère cadet, aussi prêtre, devant le sieur de Lartigue, subdélégué de M. d'Aguesseau, intendant, qui en donna acte et fut d'avis de les maintenir dans leur noblesse, le 8 mai 1670.[12]—Jean-Vincent d'Abbadie mourut à Oloron, le 15 septembre 1695 ; [13]**

---

lieu d'Escou, que les tresoriers desdites communautés afferment conjoinctement à la somme de vingt franc ou environ, annuellement, et cette somme est entreux partagée et employée par les tresoriers, chascun en sa parroisse, de l'advis des juratz et deputés, suivant la volonté dudit sieur testateur....." (Archives des Basses-Pyrénées, C. 1037.)

[1] *Juillac*, commune du canton de Marciac, arrondissement de Mirande (Gers).
[2] Archives de Herrère, GG. 42.
[3] *Lannecaube*, commune du canton de Lembeye, arrondissement de Pau.
[4] Archives des Basses-Pyrénées, E. 2024, fo 869, vo.
[5] Archives de Herrère, AA. 2.
[6] *Aydie*, commune du canton de Garlin, arrondissement de Pau.
[7] Archives des Basses-Pyrénées, E. 2031, fo 79, vo.
[8] Bibliothèque Nationale, *Collection Chérin*, volume Ier, d'Abadie, en Béarn, I, fo 8.
[9] *Orin*, commune du canton d'Oloron (ouest).
[10] *Pièces justificatives*, no 3.
[11] *Arette*, commune du canton d'Aramits, arrondissement d'Oloron.
[12] Bibliothèque Nationale, *Collection Chérin*, volume Ier, d'Abadie, en Béarn, I, fo 8.
[13] *Pièces justificatives*, no 4.

3° Pierre, *alias* Jean-Pierre D'ABBADIE DE SAINT-CASTIN, baptisé à Escout, le 22 janvier 1635.[1]—Il fut archiprêtre de Galan [2] et mourut avant le 16 janvier 1703 ;

4° Et Jeanne D'ABBADIE DE SAINT-CASTIN, née le jour de Saint-Laurent de l'année 1619 (10 août), baptisée à Escout, le 11 mai 1623.[3]

IV.—Messire Jean-Jacques D'ABBADIE, 1er du nom, seigneur de Saint-Castin, de Herrère, d'Escout et d'Escou, naquit à Escout, le 1er novembre 1620.[4] Institué héritier dans le testament de son père, il transigea, le 13 juillet 1652, avec les jurats, gardes et habitants de Herrère, Escout et Escou,[5] et obtint de Louis XIV, au mois de juillet 1654, l'érection en baronnie de la terre de Saint-Castin.[6]—Jean-Jacques d'Abbadie épousa, par contrat du 4 février 1649, dans la maison de Bonasse, à Arette, damoiselle Isabeau DE BÉARN DE BONASSE, fille de feu noble Jacques DE BÉARN, seigneur de Bonasse, et de damoiselle Magdeleine DE LÀAS. Il fut assisté, dans cet acte, de noble Jean du Bidou, chanoine et vicaire général d'Oloron, son oncle ; et la future épouse de : damoiselle Magdeleine de Làas, autrement de Bonasse, sa nièce ; nobles Tristan de Béarn, curé d'Arette ; et Augier de Béarn, ses oncles paternels ; messire Charles de Lateulade, lieutenant pour le roi au gouvernement de Navarrenx ; messire Jean-Jacques de Béarn ; et de noble Gilles de Làas, major en la garnison de Navarrenx.[7]—Isabeau de Béarn de Bonasse mourut de la peste, à Arette à l'âge de 24 ans, le 17 novembre 1652, et fut ensevelie dans le cimetière de l'église Saint-Pierre de cette commune.[8] —Jean-Jacques d'Abbadie décéda avant le 16 février 1666.—De leur mariage :

1° Jean-Jacques D'ABBADIE, IIe du nom, baron de Saint-Castin, seigneur de Herrère, d'Ecout et d'Escou, qui est dit fils et héritier de feu messire Jean-Jacques, seigneur et baron de Saint-Castin, dans un acte du 24 février 1666, par lequel il vendit, au moyen de Me Tristan de Larrouy, son fondé de procuration, une pièce de terre, appelée Poeymidou, située à Escou, en faveur des habitants dudit lieu, pour le prix de 1,266 francs, 6 sols, 8 deniers. [9] Il vendit encore, le 26 mai 1669, la seigneurie de Herrère, Escout et Escou en faveur de Me Raymond de Frexo, *alias* de Fréchou, bourgeois et marchand d'Oloron,[10] dénombra, le 16 novembre 1675, la seigneurie et baronnie de Saint-Castin, par l'intermédiaire de Me Jean de Labaig, d'Oloron, avocat au parlement de Navarre, son fondé de procuration et beau-frère ;[11] et mourut sans postérité ;

---

[1] *Pièces justificatives*, n° 5.

[2] *Galan*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Tarbes (Hautes-Pyrénées).

[3] *Pièces justificatives*, n° 6.

[4] *Pièces justificatives*, n° 7.

[5] Archives des Basses Pyrénées, E. 1828, f° 394.

[6] *Extraits des registres du Conseil souverain, du parlement et de la Chambre des Comptes de Pau, 1547-1691*, page 382 (Bibliothèque de M. l'abbé Dubarat.)

[7] Archives des Basses-Pyrénées, E. 1177, fos 17 et 18.—Voir *Pièces justificatives*, n° 8.

[8] *Pièces justificatives*, n° 9.

[9] Archives des Basses-Pyrénées, E. 1828, f° 338.

[10] Archives des Basses-Pyrénées, E. 1828, f° 394.

[11] *Pièces justificatives*, n° 10.

2° Jean-Vincent D'ABBADIE DE SAINT-CASTIN, dont l'article suit;

3° Et Marie D'ABBADIE DE SAINT-CASTIN, baptisée dans l'église Saint-Vincent d'Escout, le 25 janvier 1650.[1] Elle épousa, dans l'église d'Arette, le 25 août 1669, M. Me Jean DE LABAIG [2], successivement avocat au parlement de Navarre, jurat d'Oloron, conseiller du roi, juge et lieutenant-général au sénéchal de cette ville, qui fit enregistrer son blason dans l'*Armorial de Béarn*, de 1696-1701.[3]

V.—Messire Jean-Vincent D'ABBADIE, seigneur et baron de Saint-Castin, naquit vers 1652 [4], probablement à Escout, et émigra, de bonne heure, au Canada, en qualité de lieutenant dans les troupes du roi. Il y épousa, vers 1688, Mathilde MATACONANDO, princesse indienne, fille de MATACONANDO, général en chef des indiens abenakis,[5] et devint comme le véritable roi de la puissante et belliqueuse nation des Micmacs.[6] Le 16 janvier 1703, à Oloron, "messire Vincent d'Abbadie, seigneur et baron "de Saint-Castin," accepta une obligation de 24,000 livres, de 20 sols tournois pièce, de la part de M. Me Jean de Labaig, conseiller du roi, son lieutenant-général au sénéchal d'Oloron, son beau-frère, et de Jean-Vincent de Labaig, avocat en la Cour, fils aîné de ce dernier, en représentation des sommes à lui dues par noble Jacques de Réarn, sieur de Bonasse, son oncle, et par noble Jean de Florence, abbé de Lescun [7] et d'Arette, acquéreur des biens dudit sieur de Bonasse, en vertu du contrat de mariage de messire Jean-Jacques de Saint-Castin avec la défunte Isabeau de Béarn-Bonasse, père et mère dudit sieur de Saint-Castin. Dans ce même acte, le baron de Saint-Castin acquitta ledit sieur de Labaig "de toute prétention qu'il pouvait avoir sur les legitimes de "défunts nobles Jean de Saint-Castin-Escout, curé d'Arette, et Jean-Pierre "de Saint-Castin-Escout, archiprêtre de Galan, ses oncles, et sur les biens "par eux délaissés . . ." Cet acte porte, enfin, quittance dudit sieur de Labaig en faveur du baron de Saint-Castin "des fournitures et avances "qu'il a faites pour lui, pendant son absence hors le royaume, comme "son procureur, depuis vingt et deux ans ou environ, en divers affaires "dudit sieur de Saint-Castin, jusques à présent....."[8] —Jean-Vincent d'Abbadie de Saint-Castin mourut avant le 3 février 1717.—Il avait eu de Mathilde Mataconando, Bernard-Anselme d'Abbadie, dont l'article suit :

VI.—Messire Bernard Anselme D'ABBADIE, seigneur et baron de

[1] *Pièces justificatives*, n° 11.

[2] *Pièces justificatives*, n° 12.

[3] Dufau de Maluquer et Jaurgain, *Armorial de Béarn*, tome Ier, page 333.

[4] On a vu, ci-dessus, qu'Isabeau de Béarn de Bonasse, mère de Jean-Vincent d'Abbadie, mourut, le 17 novembre 1652. Elle avait contracté mariage, le 4 février 1649. Ses deux premiers enfants furent : Marie, née, le 25 janvier 1650, et Jean-Jacques, né en 1651. Jean-Vincent, qui était cadet, dut naître en 1652.

[5] Lettre de M. Joseph-Edmond Roy, du 20 novembre 1891.

[6] Joseph-Edmond Roy, *Le baron de Lahontan*, étude publiée dans les *Mémoires de la Société royale du Canada*, section I, 1894, page 73.

[7] *Lescun*, commune du canton d'Accous, arrondissement d'Oloron.

[8] *Pièces justificatives*, n° 13.

Saint-Castin, termina ses études au séminaire de Québec, en 1704 [1], et était lieutenant du détachement de la Marine au Canada, le 11 janvier 1716.[2] Il épousa, le 31 octobre 1707, Port-Royal, capitale de l'Acadie, demoiselle Marie-Charlotte D'AMOURS, fille de Louis D'AMOURS, seigneur de Jemseck[3].—Admis aux Etats de Béarn, dans l'ordre de la noblesse, le 28 avril 1717, pour la terre de Saint-Castin,[4] Bernard Anselme d'Abbadie donna quittance de la somme de 15,866 livres, 13 sols, en faveur de messire Jean, vicomte d'Echaux, le 30 juillet 1719,[5] et mourut avant le 16 juin 1728.[6]—Sa veuve décéda à Pau, le 27 février 1734, à l'âge de 45 ans, et fut enterrée, le lendemain, dans l'église Notre-Dame de cette ville.[7]—Ils avaient eu de leur mariage :

1° **Marie-Anselme D'ABBADIE DE SAINT-CASTIN, dont l'article suit;**

2° **Brigitte D'ABBADIE DE SAINT-CASTIN, qui étudia aux ursulines de Québec et tint sur les fonts de baptême, dans l'église Saint-Martin de Pau, le 23 février 1716, Louise d'Abbadie de Saint-Castin, sa sœur ;**

3° **Et Louise D'ABBADIE DE SAINT-CASTIN, née à Pau, le 23 février 1716 [8], mariée dans cette ville, le 23 juin 1735 [9], à Me Bertrand DE SARTHOPON, d'Accous, praticien.[10]**

VII.—Marie-Anselme D'ABBADIE, baronne de Saint-Castin, naquit à Québec (Canada), vers 1711. Héritière de sa maison, elle épousa dans l'église du Faget d'Oloron [11], le 23 juin 1730 [12], noble Pierre DE BOURBON, avocat au parlement de Navarre, fils légitime de feu noble Jean DE BOURBON, aussi avocat au parlement de Navarre, seigneur de Sottou de Charre [13], et de dame Marie D'ABBADIE DE BASTANÈS [14].—Pierre de Bourbon fut admis aux Etats de Béarn, dans l'ordre de la noblesse, le 10 juillet 1731, comme seigneur de Saint-Castin [15], et mourut avant le 10 avril 1769 [16].

---

[1] Lettre de M. Joseph-Edmond Roy, du 20 novembre 1891.

[2] Archives des Basses-Pyrénées, B. 4681, pages 1., 366; 617; 693; 776—B. 4682, page 195.

[3] Lettre de M. Joseph-Edmond Roy, du 20 novembre 1891.

[4] Archives des Basses-Pyrénées, C. 759, fos 15 et 129, vo, et C. 832, fo 6, vo.

[5] Archives des Basses-Pyrénées, E. 2085, fo 51, vo.

[6] Archives des Basses-Pyrénées, B. 4693, fo 441.

[7] *Pièces justificatives*, no 14.

[8] *Pièces justificatives*, no 15.

[9] *Pièces justificatives*, nos 16 et 17.

[10] Archives des Basses-Pyrénées, B. 4702, fo 203; B. 4704, fos 53; 80, vo; 147, vo et 382.

[11] *Faget (le)*, village, commune d'Oloron-Sainte-Marie.

[12] *Pièces justificatives*, no 18.

[13] *Sottou*, fief, commune de Charre, canton de Navarrenx, arrondissement d'Orthez.

[14] *Pièces justificatives*, no 19.

[15] Archives des Basses-Pyrénées, C. 773, fos 59, vo et 108, vo.

[16] Archives des Basses-Pyrénées, B. 4764, fo 112, vo; B. 4764 *bis*, fo 18.

Marie-Anselme d'Abbadie de Saint-Castin décéda à Oloron, le 18 juillet 1778, à l'âge de 67 ans [1].—Elle avait eu de son mariage :

1° Henri DE BOURBON, né à Oloron, le 29 mai 1731 [2], admis aux Etats de Béarn, le 10 avril 1769, pour la terre de Saint-Castin, dont sa mère lui avait fait donation, le 29 mars précédent [3].—Il mourut sans postérité ;

2° Pierre DE BOURBON, né à Oloron, le 23 mars 1733 ;

3° Anselme DE BOURBON, né à Oloron, le 8 juillet 1739 ;

4° Henriette DE BOURBON, dont l'article suit ;

5° Marie DE BOURBON, née à Oloron, le 5 juillet 1741 ;

6° Et Marie-Anselme DE BOURBON, née à Oloron, le 24 avril 1751 [4].

VIII.—Henriette DE BOURBON naquit à Oloron, le 23 mai 1737 [5]. Héritière de noble Henri de Bourbon, son frère, et en cette qualité baronne de Saint-Castin, elle épousa dans l'église Sainte-Croix d'Oloron, le 6 juillet 1773 [6], messire Jean DE DUFAU DE LALONGUE, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Normandie, né à Lalongue, le 12 janvier 1725, fils de noble Jean-Baptiste DE DUFAU, seigneur de Lalongue, de Lusson, abbé laïque de Lalongue [7], conseiller du roi, maire ancien et mitriennal, alternatif et mitriennal de la ville et communauté de Morlàas, et de dame Jacqueline-Ovide DE SAINT-MARTIN, de la ville de Paris [8]. — Admis aux Etats de Béarn, le 11 mai 1744, pour la seigneurie de Lalongue, dont son père lui avait fait donation, le 31 janvier de la même année [9], Jean de Dufau fut encore reçu dans cette assemblée, le 12 janvier 1774, comme seigneur de Saint-Castin et procureur de la dame Henriette de Bourbon, sa femme, dame dudit lieu.[10]—Jean de Dufau de Lalongue mourut à Pau, le 13 avril 1807, à l'âge de 82 ans.—Il avait eu de sa femme, décédée à Pau, le 13 prairial an XII (2 juin 1804), à l'âge de 67 ans :

1° Marie-Anselme DE DUFAU DE LALONGUE, dont l'article suit ;

2° Henriette DE DUFAU DE LALONGUE, née à Oloron, le 15 décembre 1776. Elle épousa suivant pactes sous seings privés, du 13 nivôse an VI (2 janvier 1798), et le 15 nivôse (janvier) de la même année, devant l'officier de l'état civil d'Aubertin (Basses-Pyrénées), Jean-Louis POEYDAVANT, fils de Pierre-Victor POEYDAVANT et de Thérèze SAVIGNY.—Jean-Louis Poeydavant mourut à Aubertin, le 30 août 1834, à l'âge de 62 ans.—Jean-Aimé POEYDAVANT, issu de son mariage, décéda dans cette commune, le 22 novembre 1830, à l'âge de 31 ans ;

---

[1] *Pièces justificatives*, n° 20.

[2] *Pièces justificatives*, n° 21.

[3] Archives des Basses-Pyrénées, C. 805, f° 290, v°.

[4] *Pièces justificatives*, n°s 22, 23, 24 et 25.

[5] *Pièces justificatives*, n° 26.

[6] *Pièces justificatives*, n° 27.

[7] *Lalongue ; Lusson*, aujourd'hui *Lussagnet Lusson*, communes du canton de Lembeye, arrondissement de Pau.

[8] Voir une note sur les Dufau de Lalongue, aux *Pièces justificatives*, n° 28.

[9] Archives des Basses-Pyrénées, C. 787, f° 44, v°.

[10] Archives des Basses-Pyrénées, C. 809, f° 11, v°.

3° Et Marie-Magdeleine-Martine [illegible]au de Lalongue, née à Oloron, le 10 novembre 1778.[1]

IX.—Marie-Anselme de Dufau de Lalongue, née à Oloron, le 2 septembre 1775[2], épousa à Aubertin (Basses-Pyrénées), le 12 pluviôse an IV (1er février 1796), M. Pierre Reyau, américain[3], né à Ossun (Hautes-Pyrénées), fils de M. Pierre Reyau et de dame Marie Laventure.—Pierre Reyau était membre du conseil municipal de Pau, depuis plusieurs années, lorsqu'il mourut dans cette ville, le 16 mai 1829, à l'âge de 80 ans. —Marie-Anselme de Dufau de Lalongue, sa veuve, décéda le 30 mars 1839, à l'âge de 93 ans, six mois et vingt-huit jours, dans sa maison sise à Pau, rue de la Préfecture, n° 44, après avoir eu de son mariage :

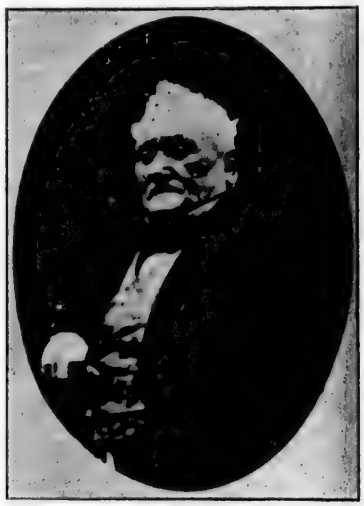

M. Jean Reyau

1° Jean Reyau, portant en famille le prénom de Chéri, né à Pau, le 7 messidor an V (25 juin 1797). Il entra, en 1814, dans les gardes du corps de Louis XVIII et se retira du service de bonne heure. Fixé, vers 1824, sur un domaine appartenant à sa mère, à Aubertin (Basses-Pyrénées), il remplit les fonctions de maire de cette commune, de 1832 à 1848, et y mourut, le 24 août 1881, à l'âge de 87 ans, sans avoir contracté d'alliance ;

2° Jean-*Henry* Reyau, dont l'article suit ;

3° Jean Reyau, portant en famille le prénom de Théodore, né à Pau, le 14 germinal an VIII (4 avril 1800). Avocat, il fut nommé, au mois de juillet 1826,

[1] *Pièces justificatives*, nos 29 et 30.

[2] *Pièces justificatives*, n° 31.

[3] Pierre Reyau avait été négociant en Amérique.

juge auditeur dans le ressort de la Cour royale de Pau, et, le 24 avril 1836, juge suppléant au Tribunal de première instance de cette ville. Substitut du procureur du roi à Oloron, le 12 mars 1839, juge à Lourdes, le 22 juillet 1845, appelé aux mêmes fonctions à Mont-de-Marsan, le 25 juin 1856, il fut admis à faire valoir ses droits à la retraite, le 25 avril 1870, et mourut sans avoir été marié ;

4° Jean-Hippolyte-Anna REYAU, né à Pau, le 27 ventôse an X (18 mars 1802) ;

5° Et Henriette-Céline REYAU, née à Pau, le 9 fructidor an XIII (27 août 1805), mariée dans cette ville, le 31 janvier 1825, à M. Nicolas LAVIELLE, né à Pau, le 1er janvier 1788, fils de M. Bernard LAVIELLE, successivement avocat au parlement de Navarre et à la Cour royale de Pau, l'un des jurisconsultes les plus distingués du midi, décédé à Pau, le 20 janvier 1829, doyen et bâtonnier de l'ordre des avocats, conseiller municipal de cette ville, et de Madame Marie DE CLAVERIE.—Nicolas Lavielle était avocat à la Cour de Pau et chevalier de la légion d'honneur, lorsqu'il fut élu député des Basses-Pyrénées, le 22 novembre 1834. Constamment réélu député jusqu'en 1848, il fut nommé directeur des affaires civiles au ministère de la justice, le 20 juillet 1838, premier président à la Cour de Riom, le 2 novembre 1839, et conseiller à la Cour de Cassation, le 18 août 1844. Admis à la retraite, le 20 mai 1863 et nommé conseiller honoraire, il mourut à Portet (Basses-Pyrénées), le 21 juillet 1874.—Nicolas Lavielle avait eu de Henriette-Céline Reyau :

A.—Jean-Jacques-Charles-Bernard LAVIELLE, né à Pau, le 13 février 1829 ;

B.—Joseph-*Charles*-Bernard LAVIELLE, né à Pau, le 9 juin 1831, ancien président du Tribunal civil d'Orthez, marié à Mlle Louise LAGROLET, fille de M. Jean LAGROLET, conservateur des hypothèques à Montmorillon, et de Mme Gabrielle D'ARTHEZ-LASSALLE.—De cette union :

a. Laurent LAVIELLE ;
b. Gabrielle LAVIELLE ;
c. Marie LAVIELLE ;
d. Et Henriette LAVIELLE.

C.—Marie-Bernarde-*Louise*-Anselmine LAVIELLE, née à Pau, le 16 décembre 1825, alliée à M. Henri FOURCADE, consul de France à Malte. Elle est décédée à Pau, le 18 mai 1882, laissant deux fils, savoir :

a. Charles FOURCADE, ancien maire d'Auga, ancien conseiller général des Basses-Pyrénées ;
b. Et Jules FOURCADE.

D.—Marie-Catherine-*Amélie* LAVIELLE, née à Pau, le 22 octobre 1827, alliée à M. Victor DE GOUNON-LOUBENS, dont elle a eu :

Louis-Nicolas-*Jules* DE GOUNON-LOUBENS, né à Paris, le 26 juillet 1847, docteur en droit, conseiller à la Cour d'appel de Lyon.

E.—Et Françoise-Héloïse-Tècle-Ida LAVIELLE, mariée à M. Rose-Antoine-Eugène NICOLAU, conseiller à la Cour d'appel de Pau, chevalier de la légion d'honneur, veuf en premières noces de Mme Laure-Zoé CORNAC.—M. Nicolau est mort à Pau, le 6 juin 1879, à l'âge de 68 ans, laissant de sa seconde femme :

Marguerite-Louise-Gabrielle-Noëlie NICOLAU, née à Pau, le 24 décembre 1855, mariée, dans cette ville, le 25 juillet 1876, à M. *Louis*-Antoine-Bernard COULOMME, juge au tribunal de première instance de Bagnères (Hautes-Pyrénées), fils de M. Jean-Baptiste-Gustave COULOMME, président du tribunal de première instance de Pau, et de Mme Marie-Madeleine-Coralie PÉRÈS.

X.—Jean-*Henry* REYAU, naquit à Pau, le 27 nivôse an VII (16 janvier 1799.) Il entra, à 15 ans et demi, dans les gardes du corps de Louis XVIII, le 16 juillet 1814. Passé aux cuirassiers d'Angoulême, 3e régiment, le 24 janvier 1816, avec le grade de sous-lieutenant, il y fut promu lieutenant, le 9 janvier 1822, capitaine-adjudant-major, le 26 février 1823, capitaine-instructeur, le 3 décembre 1826, il fut mis en congé illimité, le 7 décembre 1830. Rentré au service, quelques mois plus tard, le 25 mars 1831, comme capitaine-instructeur au 9e cuirassiers, il fut nommé chef d'escadron au 10e régiment, même arme, le 21 janvier 1836. Lieutenant-colonel, d'abord au 2e lanciers, le 23 septembre 1839, puis, au 6e hussards, le 28 octobre de la même année, commandant du dépôt de remonte de Caen, le 22 novembre suivant, colonel du 1er cuirassiers, le 29 janvier 1843, il devint général de brigade, le 10 juillet 1848, et général de division, le 22 décembre 1851. Il commanda à une brigade de cavalerie à Lunéville, du 14 juillet 1848 au 17 janvier 1853, date à laquelle il prit le commandement de la division active de cavalerie à la même résidence. Membre du comité consultatif de cavalerie, le 5 janvier 1856, il commanda une division de cavalerie à l'armée de Lyon, le 5 mai 1859, revint à Lunéville, le 18 mars 1860, rentra au comité, le 2 octobre 1860, et en fut élu président, le 11 avril 1867. Au cadre de réserve, le 17 janvier 1864, le général Reyau n'hésita pas à reprendre les armes, au moment de l'invasion et commanda une division de cavalerie, d'abord au 12e corps, le 17 août 1870, puis au 20e, le 15 septembre 1870. Relevé de son commandement, sur sa demande, le 12 octobre 1870, il fut mis à la retraite, le 9 janvier 1880, après 64 ans, huit mois et vingt-quatre jours de service effectif.—Chevalier de la légion d'honneur, le 8 juin 1825, le général Reyau fut promu successivement : officier, le 19 juillet 1846 ; commandeur, le 24 août 1850 ; et grand-officier, le 28 décembre 1859.—Il mourut dans son château de Jurque, à Jurançon (Basses-Pyrénées), le 7 décembre 1885, à l'âge de 86 ans.—Il avait épousé à Nancy (Meurthe-et-Moselle), en 1823, Mlle Anne-Agnès-Françoise REGNAULT DE RAULECOUR, née à Nancy, le 8 mars 1801, fille de M. Charles-Antoine-Joseph REGNAULT DE RAULECOUR et de Madame Marie-Thérèse-Adélaïde-Alexandre DE SAINT-BASLEMONT.—Madame Reyau mourut au château de Jurque, à Jurançon, le 29 juillet 1874.—De cette union, Pierre-*Armand* Reyau, dont l'article suit.

XI.—Pierre-*Armand* REYAU naquit à Nancy, le 6 octobre 1823. Secrétaire particulier du préfet d'Eure et Loir, il fut nommé conseiller de préfecture des Pyrénées orientales, le 16 mars 1853, conseiller de préfecture des Basses-Pyrénées, le 17 août 1853, et se démit de ses fonctions, le 5 mai 1858. Il mourut au château de Jurque, à Jurançon, le 11 mai

1877, après avoir eu de son mariage avec Mlle Marie-Joséphine-Claire BOURGEOIS DE JESSAINT :

1° Elizabeth REYAU ; 2° Marie REYAU ; 3° Et Marthe REYAU.

ARMES DES D'ABBADIE, DE MASLACQ

ABBADIE D'ARBOUCAVE

ABBADIE DE SAINT-CASTIN

Les armes des d'Abbadie d'Arboucave étaient, d'après le baron de Cauna : *d'or à un arbre de sinople et un lévrier de gueules accolé d'argent, attaché à l'arbre par une chaîne de même, au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or.*[1]

Bernard D'ABBADIE D'ARBOUCAVE, évêque de Dax, et Jean D'ABBADIE-LAFUTSUN, écuyer, curé d'Ygos[2], firent enregistrer dans *l'Armorial de Guyenne*, le 10 février 1702, le blason suivant : *d'or, à un pin de sinople et un lévrier de gueules, passant devant le pied de l'arbre, et un chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or.*[3]

Pierre D'ABBADIE, seigneur d'Abbadie de Maslacq, plaqua le sceau suivant sur le dénombrement de ses biens nobles, daté de Pau, 14 mars 1701 : écu *à un arbre et sur le tout un lévrier courant, au chef chargé de trois étoiles ;* timbré d'une couronne de baron.[4]

D'après la Chenaye-Desbois, les d'Abbadie, seigneurs d'Arboucave, de Saint-Germain et de Saint-Castin, en Béarn, portaient : *d'or, à l'arbre de sinople, au lévrier de gueules, accollé d'argent et attaché par une chaîne de même à l'arbre, au haut du fût ; au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or.*[5]

---

[1] Cauna, *Armorial des Landes*, tome III, page 27.

[2] *Ygos*, aujourd'hui *Ygos et St-Saturnin*, commune du canton d'Arjuzanx, arrondissement de Mont-de-Marsan (Landes).

[3] *Revue de Béarn, Navarre et Lannes*, 1884, tome Ier, page 94.

[4] Paul Raymond, *Description des sceaux des archives des Basses-Pyrénées*, n° 70.

[5] La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse : Table alphabétique des noms et armes des familles sur lesquelles on n'a point reçu de mémoires*, seconde édition, Paris, veuve Duchesne, 1770, page 1.

Chérin blazonne les d'Abbadie de Saint-Castin : *d'or, au pain de sinople, soutenu sur un croissant d'argent, et accompagné de deux autres croissans, aussy d'argent, surmontés d'un oyseau de même, au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'argent.*[1]

Jean DE LABAIG, conseiller du roi, juge et lieutenant général au sénéchal d'Oloron, fit enregistrer sous son nom, dans l'*Armorial de Béarn*, le 17 juin 1701, le blason suivant qui n'est autre que celui de Marie D'ABBADIE DE SAINT-CASTIN, sa femme : *d'argent, au chesne de sinople, un lévrier de gueules passant au pied de l'arbre, et un chef d'azur chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or.*[2]

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 1

NOTE SUR LA FAMILLE DE LUGER.

Gaillardet DE LUGER, habitant à Gan, chef de cuisine de Mgr le comte de Foix, figure dans divers actes des 11 janvier, 23 février 1467, 24 juin, 11 juillet 1468 et 4 août 1470.[3] Il était marié, dès le 11 avril 1467, avec Aunorette DE TRESSENTZ, de Gan.[4] Il acheta, le 5 mai 1471, une vigne à Saint Faust, pour 12 florins, de Guilhem de Laborde, *alias* de Gaillardou, de cette commune.[5] Gaillardet de Luger et Aunorette de Tressentz, de Gan, sa femme, vendirent, le 29 décembre 1484, une vigne à Gan, pour 110 francs, de 10 sols chacun, à Johanet de Luger, habitant à Lescar, et à Bertrane, sa femme.[6] Gaillardet de Luger était jurat de Gan, les 2 août 1485, 6 août et 22 novembre 1487.[7]

Vénérable mossen Barthélémy DE LUGER, chanoine de l'église cathédrale de Sainte-Marie d'Oloron, et Gratianne DE BORDENAVE, sa mère, achetèrent, le 13 juillet 1555, pour le prix de 600 francs, la seigneurie de Goès[8], de Me Raymond de Carrère, de Sainte-Colomme[9], procureur de noble Antoine de Montesquiu, seigneur de Sainte-Colomme.[10]—Barthélémy de Luger fit son testament à Sainte-Marie, le 27 septembre 1561, et mourut avant le 1er octobre de la même année[11]. Ses héritiers furent Me Fertic DE LUGER, d'Escout, son frère, secrétaire du roi et de la reine de Navarre, et Martin DE LUGER, fils de celui-ci, son neveu.

Barthélémy de Luger avait deux autres frères, Bertrand et Johanot

[1] Bibliothèque Nationale, *Collection Chérin*, volume Ier, dossier D'ABBADIE, en Béarn, I, fo 8.

[2] Dufau de Maluquer et Jaurgain, *Armorial de Béarn*, tome Ier, page 333.

[3] Archives des Basses-Pyrénées, E. 2129, fos 22, vo ; 29, vo ; 31, vo ; et 80, vo.

[4] Archives des Basses-Pyrénées, E. 2129, fo 33.

[5] Archives des Basses-Pyrénées, E. 2129, fo 107.

[6] Archives des Basses-Pyrénées, E. 1261, fo 6, vo.

[7] Archives des Basses-Pyrénées, E. 1261, fos 13, vo ; 24 ; et 56, vo.

[8] *Goès*, commune du canton d'Oloron (est).

[9] *Sainte-Colomme*, commune du canton d'Arudy, arrondissement d'Oloron.

[10] Archives des Basses-Pyrénées, E. 1778, fo 39.

[11] Archives des Basses-Pyrénées, E. 1780, fo 453.

DE LUGER. Ce dernier devint seigneur de Précillon [1], à la suite de son mariage avec noble Jeanne DE LABORDE, dame dudit lieu, et reçut le serment de fidélité de ses vassaux, le 26 décembre 1553.[2]

Gratianne DE LUGER, sœur des précédents, épousa honorable homme Jean, *alias* Johandet D'ARRAC, bourgeois, marchand et jurat de la ville de Gan

I.—Me Fortic DE LUGER, d'Escot, procureur de haut et puissant seigneur Gui, comte de Laval, et de haute et puissante dame Claude de Foix, comtesse de Laval, sa femme, seigneur et dame de Lautrec et de Lescun, consentit, le 9 avril 1547, à Sainte-Marie d'Oloron, l'affièvement d'une pièce de terre, située à Estialescq [3], en faveur de Jean du Fauret.[4] —Fortic de Luger vendit, le 8 mai 1553, une maison, à Gan, pour le prix de 80 écus, à Bernard de Lapuyade, jurat de Lasseube,[5] et devint secrétaire du roi et de la reine de Navarre.—Il eut d'une alliance ignorée Martin de Luger, dont l'article suit :

II.—Messire Martin DE LUGER, successivement avocat au Conseil souverain de Pau, secrétaire d'État du roi de Navarre et syndic général de Béarn, depuis le 9 avril 1568, fut destitué, le 25 septembre 1570, pour crime de lèse-majesté,[6] et devint, plus tard, conseiller au parlement de Toulouse. Il épousa : 1° Jeanne DE FORBET, dame de Saint-Castin et de Bernadets ; 2° Isabelle DE POUTZ [7].—Du premier lit vinrent :

1° Pierre DE LUGER, qui fut institué héritier par sa mère et mourut sans postérité ;

2° François DE LUGER, décédé aussi, sans postérité ;

3° Bernadine DE LUGER, dont l'article suit ;

4° Et Jeanne DE LUGER.

III.—Bernadine DE LUGER, dame de Saint-Castin et de Bernadets, épousa messire Jean-Pierre D'ABBADIE conseiller du roi de Navarre, maître des requêtes de son hôtel, puis évêque de Lescar.

Noble Marc-Antoine DE LUGER, seigneur de Précillon, plaqua le sceau suivant sur le dénombrement de ses biens nobles, daté de Pau, 23 octobre 1674 : *écu écartelé : 1 à un arbre, 2 à un canard passant, 3 au lion rampant, 4 au lévrier courant ;* timbré d'un heaume de face à lambrequins.[8]

N° 2

NOTE SUR LES FORBET, SEIGNEURS DE SAINT-CASTIN.

I.—Guillaume-Ramon DE FORBET, notaire de Pau, en 1511, puis, jurat de cette ville, acheta, le 7 mars 1513, à Denguin, pour le prix de

---

[1] *Précillon*, commune du canton d'Oloron (est).

[2] Archives des Basses-Pyrénées, E. 1777, f° 339.

[3] *Estialescq*, commune du canton de Lasseube, arrondissement d'Oloron.

[4] Archives des Basses-Pyrénées, E. 1776, f° 315, v°.

[5] Archives des Basses-Pyrénées, E. 2130, f° 11.

[6] Paul Raymond, *Inventaire sommaire des archives des Basses-Pyrénées*, tome III, introduction, page 92.

[7] Archives des Basses-Pyrénées, E. 2003, f° 434.

[8] Paul Raymond, *Description des sceaux conservés aux archives des Basses-Pyrénées*, n° 435.

2,225 écus, de 18 sols chacun, la seigneurie de Saint-Castin des mains de nobles Arnaud d'Abbadie, seigneur de Denguin, et Catherine de Denguin, dame dudit lieu, sa femme.[1] Il fonda une prébende, appelée de Saint-Michel, dans l'église Saint-Martin de Pau, et laissa de noble Marie DU MONT, sa femme, qui vivait veuve, le 2 septembre 1532,[2] Jean de Forbet, dont l'article suit.

II.—Noble Jean DE FORBET, seigneur de Saint-Castin, de Bernadets, de Départ et d'Ozenx[3], en sa partie, rendit hommage pour ses biens nobles, à Jacques de Foix, évêque de Lescar, lieutenant-général du roi, le 31 janvier 1538, dans le palais épiscopal de Lescar.[4] Il épousa noble Jeanne DE CASTAGNÈDE, et fit son testament à Pau, le 17 juin 1553. Dans cet acte, il demanda à être enterré dans l'église Saint-Martin de Pau et dans le tombeau de sa maison.[5] Jeanne de Castagnède testa à Pau, dans la maison de Saint-Castin, le 8 janvier 1588. Elle institua pour héritière damoiselle Bernadine de Luger, sa petite-fille, femme de noble Jean-Pierre d'Abbadie, et lui substitua honorable homme Me Gassie de Castagnède, son frère, habitant à la Seube, [la Sauve] près Bordeaux.[6]—Du mariage de Jean de Forbet avec Jeanne de Castagnède étaient nés :

1° Pierre DE FORBET institué héritier dans le testament de son père et décédé sans postérité;

2° Jeanne DE FORBET, dont l'article suit.

III.—Jeanne DE FORBET, de la ville de Pau, dame de Saint-Castin, et de Bernadets, épousa Me Martin DE LUGER, successivement avocat au Conseil souverain de Pau, secrétaire d'Etat du roi de Navarre, syndic de Béarn et conseiller au parlement de Toulouse, dont elle fut la première femme. Elle fit son testament à Pau, le 2 juillet 1569 [7].

Voyez la note sur les Luger, aux *Pièces justificatives*, n° 1.

N° 3

" Le vingt cinquiesme mars mil six cens vingt six, a esté baptisé Jean d'Abbadie, fils a noble Bertrand d'Abbadie, seigneur des lieux St Castin, Ferrere, Escout et Escon, et madamoyselle Marie du Bidau. Parin a esté

---

[1] Cet acte porte que précédemment, feu noble Jean, seigneur de Denguin, avait vendu à réméré, à honorable homme Arnaud de Laborde, marchand, de la ville de Morlàas, aussi defunt, la seigneurie de Saint-Castin et ses dépendances, pour 700 écus, de 18 sols chacun.—Guilhem de Laborde, fils et héritier d'Arnaud de Laborde, consentit la cession de cette seigneurie, le 7 mars 1513, en faveur de nobles Arnaud d'Abbadie et Catherine de Denguin, sa femme, pour le prix de 700 écus. Le même jour, ces derniers vendirent la terre de Saint-Castin à Guilhem-Ramon de Forbet. (Archives des Basses-Pyrénées, E. 1982 et E. 1938, f° 40, v°.)

[2] Archives des Basses-Pyrénées, E. 1986, f°s 233 ; 245, v° et 261.

[3] *Départ*, village, commune d'Orthez ; ancienne commune.—*Ozenx*, commune du canton de Lagor, arrondissement d'Orthez.

[4] Archives des Basses-Pyrénées, B. 848, f° 69, v° ; B. 859.

[5] Archives des Basses-Pyrénées, E. 1993, f° 188, v°.

[6] Archives des Basses-Pyrénées, E. 2007, f° 288, v°.

[7] Archives des Basses-Pyrénées, E. 2000, f° 105.

monsieur deu Bidou, recteur de Sauvaterre [1] ;—marrine, damoiselle..... de Marca. L'otice a esté fait par monsieur de Candomec, chanoine de Lescar et recteur de Ferrere, Escout et Escon." [2]

N° 4

" Le seise de septembre mil six cens nonante cincq, a esté enseveli chez les capucins noble Jean Vincent de S^t Castin Escout, prêtre et curé du lieu d'Arette en la valée d'Aspe, aagé d'environ septante ans, decedé hier dans la maison de M^r de Labaig, juge au senechal d'Oloron, ayant esté confessé par le pere Placide, capucin, et receu le saint viatique et extreme onction, administrés par moy, soubssigné ;—presens a sa sepulture ledit sieur de Labaig et M^e Vincent de Labaig, d'Oloron, qui ont signé avec moy. — (Signé :) Labaig ; — Labaig ; — Lalhacar, p^tre et vicaire." [3]

N° 5

" Pierre, fils de noble Bertran d'Abbadie, seigneur de S^t Castin, et de madamoiselle Marie deu Bidou, sa feme, a esté baptisé le 22 de jenvier 1635 ; — parrin : M^r Jean Paul deu Bidou, p^tre et chanoine de S^te (*sic*) [Sainte-Marie] ; — marine : madamoiselle Gratianne de Marca, sa belle seur. (Signé :) Bagmalere, p^tre, recteur." [4]

N° 6

" Le 11 de may deu susdit an [1623], fo bateiada Joanna de Abadia, hilla de Mos^r Bertran de Abadia, s^r de S^t Castin, de Ferrera, Escout et Escon, e de madamisela Maria de Bidou ; — payri et mairia, mossur de Jullaq [Juillac] et madamisela Joanna de Abadia, sa muller, et la infanta bado lo jour de S^t Laurens et an de mill seis cens dets e nao." [5]

N° 7

" Le 12 de dezembre [1620], fo bateiat Joan Jaques de Abadia, hill de mos^r Bertran de Abadia, s^r de S^t Castin, e de madamisela Maria de Bidou de Orin. Lo payri, mossur de Bidou, son prime fray ;—mayria, mossur Uaron Duar, de la Baxar Nabarra [6]. Lo susdit infan fo vadut, la nueit de tots sans de ladita aneia." [7]

[1] Lisez : *Herrère*, *Escout* et *Escou*.—*Sauveterre*, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Orthez.

[2] Archives d'Escout, *Etat civil*, GG. 1 ; 1615-1650.

[3] Archives d'Oloron, *Etat civil*, GG. 5, f° 37, v°.

[4] Archives d'Escout, *Etat civil*, GG. 1 : 1615-1650.

[5] Archives d'Escout, *Etat civil*, GG. 1 : 1615-1650.

[6] La marraine de Jean-Jacques d'Abbadie était, sans doute, la femme de *M. le baron d'Uhart, de la Basse-Navarre.*

[7] Archives d'Escout, *Etat civil*, GG. 1 : 1615-1650, f° 6.

N° 8

4 février 1649, à Arette :

CONTRAT DE MARIAGE ENTRE NOBLE JEAN-JACQUES D'ABBADIE, SEIGNEUR DE SAINT-CASTIN, D'ESCOUT, D'ESCOU ET DE HERRÈRE, ET DAMOISELLE ISABEAU DE BEARN DE BONASSE.

"Notum sit que pactes et acords de maridage ont esté faictz et passés entre noble Jean Jacques, s[r] de S[t] Questin et des lieux d'Escout, Escon et Ferrere, d'une part, et damoiselle Isabeau de Bearn de Bonasse, d'Arette, d'autre, en la forme suivante, scavoir est que ledit s[r] de S[t] Questin, estant acisté de noble Jean du Bidou, canoine et viquaire general d'Oloron, son oncles, et prometant de faire advoer et ratifier les presentz a damoiselle Marie du Bidou, mere dudit s[r] de S[t] Questin, et de faire instituer pour son heritier ledit s[r] de S[t] Questin, son fils, de toutz ses biens et causes, a toutz jours et hures que besoinh sera, s'est promis bailher pour mary et ligitim espous a ladite damoiselle Isabeau, estant acistée de damoiselle Magdalenne de Las, autrement de Bonasse, sa mere, noble Tristan de Bearn, recteur dudit lieu, et Augier de Bearn, ses oncles paternals, messire Charles de Lateulade, lieutenant pour le roy au gouvernement de Navarrux [Navarrenx], messire Jean Jacques Bearn, de noble Giles de Las, mayor en la guarnison de Navarrux, ses proches parans, et autres, s'est promise balher pour femmme et ligitime espouse au dit s[r] de S[t] Questin ; lequel mariage toutes parties ont promis effectuer en face de nostre mere sainte eglize, un mois apres que l'une partie en sera requize pour l'autre. En faveur duquel mariage, ladite damoiselle Magdalenne de Laas, autrement de Bonasse, acistée comme dessus, en qualité de vefve de feu noble Jaques de Bearn et tutrisse et administeresse de leurs enfans, biens et causes, a promis de balher et payer audit s[r] de S[t] Questin, pour la dot de ladite damoiselle Isabeau, sadite filhe, la somme de douze mille livres, payables, scavoir est : les six mille livres, le jour des amenances de ladite damoiselle Isabeau, sa filhe, et les autres six mille livres, deux ans apres lesdites amenances, sans interets jusqu'audit terme, de quoy et du tout ledit s[r] de S[t] Questin sera teneu octroger, au premier pacq, quitance et a la fin du payement, carte de tornadoi, en bonne forme, a la reserve de quinze cens livres, desquelles ladite damoiselle Isabeau pourra dispauser a sa volonté ; et lesdits s[r] de S[t] Questin et ladite damoiselle Isabeau, futturs conjuntz, ont fait et institues pour leurs heretiers leurs enfans, de leur mariage provenans, de toutz leurs biens et causes, apres leur fin, se reservant, neanmoinx, d'instituer tel d'ieux enfans pour heretier des biens qu'ils aquerront, que bon leur semblera, et cependant, lesdites parties ont convenu que ledit s[r] de S[t] Questin faict agensement et constitué a ladite damoiselle Isabeau la somme de trois mille livres, et, parelhement la damoiselle feit et constitué d'agensement en quinze cens livres, et ce en cas de predessès de l'un ou de l'autre d'entreux ; et pour tout ce que dessus tenir, observer, lesdites partides, l'une reciproquement vers l'autre, chascun ainsy qu'il leur touche, ont obligé etc. ; informé etc. ; constitué etc. ; renoncé etc. ; juré etc.—Feit et passé audit lieu d'Arette, dans ladite maison de Bonasse, le quatriesme jour du mois de febrier mil six cent quarante neuf, presents et temoinx M[e] Pierre de Catalan, curé d'Aramitz et Lanne, noble Hanry d'Aramitz, et moy, Jean Dufaur, notaire."

« Notum sit que, aujourd'huy, hutieme febrier mil six cent quarante neuf, pardevant moy, notaire et tesmoinx bas nommés, s'est constituée, [de sa libre] volonté, damoiselle Marie du Bidou, autrement de S[t] Questin, a laquelle a esté leu le present de contract de maridage, mot par mot, et iceluy donné a entandre, laquelle, de son bon gré, a apprové, sy que advoe et ratifie iceluy contract, consentant qu'il sorte a son plen et entier effect, en toutz ses chef, et, par expres, ladite damoiselle feit et institué pour son heritier universal ledit sieur Jean Jacques de S[t] Questin, son filh, de toutz ses biens et causes, presentz et fucturs, apres sa fin, soy reservant la moyoue (*sic*) et administration pendant sa vie, et de disposer de la somme de mille franx de l'agensement a elle par feu noble Bertran de S[t] Questin, vivant son mary, faict, sy bon luy sembles, prometant a ce dessus en rien ne contraudire, soubz obligation etc. ; informé etc. ; juré etc.; es presences de M[e] Pierre de Catalan, curé d'Aramitz et Lanne, et Manaud, menor de Tappie, d'Aramitz, et moy, Dufaur, notaire, qui etc. » [1]

N° 9

« Le dix septiesme de novembre 1652, desceda noble Isabeau de S[t] Castin, fille [de] noble Jasques de Bearn et noble Magdalenne de Laas, *morbo pestis, et jacet in cœmeterio ecclesiæ S[ti] Petri presentis loci d'Arette*, agée de 24 ans.—(Signé :) J. d'Espalle, vicaire. » [2]

N° 10

16 novembre 1675, à Pau :

DÉNOMBREMENT DE MESSIRE JEAN-JACQUES D'ABBADIE, II[e] DU NOM, SEIGNEUR ET BARON DE SAINT-CASTIN.

« 1.—C'est l'aveu et denombrement que je, messire Jean Jaques d'Abbadie, seigneur et baron de S[t] Castin, metz et baille par M[e] Jean de Labaig, d'Oloron, advocat en parlement, mon procureur spéciallement fondé, pardevant vous, nos seigneurs les commissaires, deputés par le roy pour la confection du papier terrier dans le ressort du parlement de Pau, de la terre, seigneurie et baronnie de S[t] Castin, scize en la souveraineté de Bearn, senechausée de Morlas, mouvante en plain fiefs et hommage de Sa Majesté, mon souverain seigneur, a cause de sadite souveraineté, laquelle seigneurie et baronnie m'est esche[ü]e par le descès de feu messire Jean Jaques d'Abbadie, baron de S[t] Castin, mon pere ; et a luy par la succession de messire Bertran d'Abbadie, seigneur dudit lieu, Herrere et Escout, son pere, et au dit sieur Bertran, mon ayeul, par le descez de messire Jean Pierre d'Abbadie, vivant conseiller du roy et maistre de requestes au Conseil souverain de Bearn et, du despuis eveque de Lescar, son pere, fils de messire Bertran d'Abbadie, abbé lay de Maslacq, seigneur de Baleix et president audit Conseil souverain de Bearn, lequel seigneur Jean Pierre d'Abbadie, mon bisayeul, estoit devenu seigneur de ladite terre par son mariage avec dame Bernadine de Luyer [Luger], heritiere de S[t] Castin et de Bernadetz, laquelle tenoit ladite seigneurie de la suc-

[1] Archives des Basses-Pyrénées, E. 1177, f[os] 17 et 18.

[2] Archives d'Arette, *Etat civil*, GG. 1, f° 88, v°.

cession de feu messire Martin de Luyer, son pere, vivant secretaire d'estat du roy de Navarre et, du despuis, conseiller du roy de France au parlement de Tholose [Toulouse] ; ladite seigneurie conciste en basse et moyenne justice, maison seigneurialle, jardin, enclos et fossez en un tenant, terres nobles et droits seigneuriaux, ainsy que s'ensuit :

2.—Premierement, je suis seul seigneur dans toute l'estandue de ladite seigneurie et baronnie de S[t] Castin, quy a ses bornes et confrontations certaines, savoir : du costé d'oriant, avec la seigneurie de Maucor : du costé du midy, avec celle de Buros : du costé d'occidant, avec le vilage de Serres, et du costé septantrio, avec celuy de Bernadetz ; et en tout ce quy est comprins dans l'enceinte desdites bornes et limites, j'ay justice moyenne et basse.

3.—*Item*, j'ay fais et crée seul les baile et jurats dudit lieu de S[t] Castin, quy rendent la justice en mon nom et cognoissent des matieres civilles et criminelles, excez, bès de sang, querelles et debatz, carnaux des bestes estrangeres dans toute l'estandue de ladite seigneurie de S[t] Castin, a raison de quoy je jouis des droitz et amandes establies par le for et coustume du pays pour les seigneurs, lesquels baile et juratz je droit de destituer et changer, quand bon me semble.

4.—*Item*, j'ay les lotz et ventes ou capsoo des ventes rigoureuses ou amoureuses quy se font en ma directe, avec le droit de preparance.

5.—*Item*, j'ay droit de faire prester le serment de fidellité à chaque maistre des maisons de ladite seigneurie.

6.—*Item*, j'ay le droit de chasse et de peche dans le terroir de S[t] Castin, à l'exclusion de tout autre.

7.—*Item*, j'ay droit dans ma directe d'emprisonner mes soumis et les mettre aux traces, suivant le for, pour leurs excez et delitz.

8.—*Item*, j'ay droit de vendre et faire vendre par menu et en detail le vin de mon cru que je leve sur ledit lieu, par preferance à tous au res.

9.—*Item*, j'ay le droit de banalité en ladite terre, suivant le for, avec les droitz de contenus en icelluy.

10.—*Item*, j'ay droit de coupe dans le bois commun, pour mon chaufage et provision.

11.—*Item*, pour raison de ladite seigneurie, j'ay suis apellé aux Estatz generaux de la province ou je voix deliberative, comme les autres gentillommes, sans qu'aucun exploit de justice ny execution me puisse estre faitte que par les beguers ou huissiers de la Cour.

12.—*Item*, il m'est deub par mes soumis et autres les fiefs suivants que je prends annuellement, lesquels je possede noblement comme dependans de madite seigneurie.

13.—Premierement, la communauté de S[t] Castin me fait par an un fief de deux franx, neufs sols bons, un liard ;

14.—*Item*, le maistre de la maison abbatialle de S[t] Castin me fait un quartal d'avoine, une poule et six sols bons en argent ;

15.—*Item*, le maistre de la maison de S[t] Jean me fait un quartal d'avoine et trois sols bons, cinq liars ;

16.—*Item*, du maistre de la maison d'Arriutort, un quartal d'avoine, une poule et quatorse sols bons et demy ;

17.—*Item*, du maistre de la maison de Bàas, un quartal d'avoine, une poule et dix et huit sols bons ;

18.—*Item*, le maistre de la maison de Bayu, un quartal d'avoine, une poule et huit sols bons, trois liars ;

19.—*Item*, le maistre de la maison de Braquette, un baquette ;

20.—*Item*, le maistre de la maison de Brosana, un quartal d'avoine, une poule et douse sols bons, six deniers ;

21.—*Item*, le maistre de la maison de Bruchoua, un quartal d'avoine, une poule et onse liars ;

22.—*Item*, le mais de la maison de Broqua, un quartal d'avoine, une poule et trois franx, trois sols bons et trois liars ;

23.—*Item*, le maistre de la maison de Barber, un quartal d'avoine et sept liars ;

24.—*Item*, le maistre de la maison de Barrere, un quartal d'avoine, une poule et un franc, six sols bons, trois liars ;

25.—*Item*, la nommée Audine de Barrere, trois liars et trois baquettes ;

26.—*Item*, le maistre de la maison de Beguerie, un quartal d'avoine, une poule et un franc, huit sols, deux liars et demy ;

27.—*Item*, le maistre de la maison de Bouer, un franc, neuf sols, deux liars ;

28.—*Item*, le maistre de la maison de Bouerat, un quartal d'avoine une poule et sept sols bons, deux deniers ;

29.—*Item*, le maistre de la maison de Boy, un quartal d'avoine, une poule et deux liars, deux baquettes ;

30.—*Item*, le maistre de la maison de Capdeville, neuf liars trois baquettes ;

31.—*Item*, le maistre de la maison de Caplau, un quartal d'avoine, une poule et un franc, trois sols bons et demy ;

32.—*Item*, le maistre de la maison de Cassegnolle, un quatal d'avoine, une poule et un franc, deux sols bons et demy ;

33.—*Item*, le maistre de la maison de Crestiàa, un quartal d'avoine, une poule et trois sols bons ;

34.—*Item*, le maistre de la maison de Lacroux, cinq sols bons, un denier ;

35.—*Item*, le maistre de la maison de Lafitte, un quartal d'avoine, une poule et six sols bons, trois liars ;

36.—*Item*, le maistre de la maison de Coudure, un quartal d'avoine et une poule ;

37.—*Item*, le maistre de la maison de Gées, un franc, six sols bons, quattre liars ;

38.—*Item*, le maistre de la maison de Gourgues, un quartal d'avoine, une poule et neuf sols bons ;

39.—*Item*, du maistre de Granger sept liars ;

40.—*Item*, le maistre de la maison de Gros, trois mesures d'avoine, une poule et trois franx, neuf sols bons, trois liars ;

41.—*Item*, le maistre de la maison de Guichamans, quattre mesures d'avoine, deux poules, quattre franx, quattre sols bons, un liard ;

42.—*Item*, le maistre de la maison de Guichassy, un quartal d'avoine, une poule et deux sols bons, trois baquettes ;

43.—*Item*, le maistre de la maison de Saibou, un quartal d'avoine, une poule et deux sols bons, trois baquettes ;

44.—*Item*, le maistre de la maison de Haur, un quartal d'avoine, une poule et deux frans, quatre sols bons, deux liars ;

45.—*Item*, le maistre de la maison Hialer, un quartal d'avoine, une poule et un franc, neuf sols bons, trois liars ;

46.—*Item*, du maistre de la maison Horgue, un quartal d'avoine, une poule et trois sols bons, quatre liars ;

47.—*Item*, le maistre de la maison de Horgassy, un quartal d'avoine, une poule et deux frans quatre sols bons, quatre deniers ;

48.—*Item*, le maistre de la maison de Laryau, un quartal d'avoine, une poule et un franc, six sols bons ;

49.—*Item*, le maistre de Larroturon, trois mesures d'avoine, une poule et huit sols bons, six deniers ;

50.—*Item*, le maistre de Louhiron, un quartal d'avoine, une poule et sept liars ;

51.—*Item*, la maison de Mesplet Ambou, un quartal d'avoine, une poule et un franc, sept sols bons, cinq liars ;

52.—*Item*, la maison de Louspaus, un quartal d'avoine, deux poules et deux frans, neuf sols bons ;

53.—*Item*, la maison de Pedestauc, cinq sols, deux deniers ;

54.—*Item*, le maistre de la maison de Pedurte, huit sols bons, deux liars, trois baquettes ;

55.—*Item*, Perrequer trois jaques, faisant six baquettes ;

56.—*Item*, le maistre de Mousegnerat, une mesure d'avoine et six sols bons et demy ;

57.—*Item*, Plechot, cinq baquettes ;

58.—*Item*, le maistre de Poutz hauret, un quartal d'avoine, une poule et six sols bons ;

59.—*Item*, le maistre de la maison de Puyou, un quartal d'avoine, une poule et deux franx ;

60.—*Item*, le maistre de la maison de Pouchan, un quartal d'avoine, une poule et sept sols bons, quattre liars ;

61.—*Item*, le maistre de la maison de Robert, un quartal d'avoine, une poule et deux franx, trois sols bons, deux liars et deux baquettes ;

62.—*Item*, le maistre de la maison de Salette, un quartal d'avoine, une poule et deux sols bons, quattre liars ;

63.—*Item*, le maistre de la maison du Sarthou, un sol ;

64.—*Item*, le maistre de la maison de Sarrailler, un sol bon, trois liars, un denier ;

65.—*Item*, le maistre de la maison de Solacrop, deux baquettes :

66.—*Item*, le maistre de la maison de Tausia, un quartal d'avoine, une poule et un franc, deux sols bons ;

67.—*Item*, le nommé Ten, un franc, neuf sols, cinq liars ;

68.—*Item*, le maistre de la maison de Tisner, un quartal d'avoine, une poule et quattre sols bons, trois liars et deux baquettes ;

69.—*Item*, la maison de Trey, un quartal d'avoine, une poule et un franc, six sols bons, trois liars ;

70.—*Item*, la maison de Tapie, un quartal d'avoine et une poule ;

71.—*Item*, Clarmontine Despaux, cinq baquettes ;

72.—*Item*, le maistre de la maison de Baquer, de Serres, quatorze liars et demy, pour les terres qu'il tient en ma directe ;

73.—*Item*, le maistre de Baliros, de Navailles, deux sols pour les terres qu'il tient en ma directe ;

74.—*Item*, le maistre de la maison de Baradat, de Bernadetz, quattre liars pour les terres qu'il tient en ma directe ;

75.—*Item*, le nommé Cos, dit Chin, de Montardon, un sol pour les terres qu'il tient en ma directe ;

76.—*Item*, le nommé Courtade, dudit lieu de Montardon, un sol pour les terres aussy de ma directe ;

77.—*Item*, le maistre de Hondagné, de Buros, trois liars pour les terres qu'il tient en ma directe ;

78.—*Item*, le maistre d'Estalas, de S[t] Armou, trois liars pour les terres qu'il tient, aussy, en ma directe ;

79.—*Item*, le maistre de la maison de Laryau, de Buros, me fait quattre liars pour les terres qu'il tient en ma directe ;

80.—*Item*, le maistre de la maison de Perer, de Maucor, quinze liars pour les terres qu'il possede dans ma directe ;

81.—*Item*, le maistre de la maison de Salettes, de Serres, cinq sols bons et demy pour les terres qu'il tient en ma directe ;

82.—*Item*, je possede dans ledit lieu de S[t] Castin la place et fossez ou estoit l'ancien chateau de S[t] Castin, contenant un arpent, trois quartz, a perche grosse de terre noble ;—confronte : du costé d'oriant, avec chemin public, terre de Guillamon et de Barber ; du costé du midy, avec terre dudit Barber ; du costé d'occidant, avec terre de Menjot et de la maison abbatiale ; du costé du septentrion, avec terre de ladite maison abbatialle et dudit de Barber ;

83.—*Item*, je possede dans ledit lieu le bois apellé Tausia, contenant quarante deux arpens, un quart de terre noble, a grosse perche, dans lequel je seul droit de coupe, soit de bois, soit de fogiere ;—confronte : du costé d'oriant, aveq terre de la communauté de Maucor et de Bayu, de

S[t] Castin ; du costé du midy, avec bois commun dudit Maucor, ruisseau entre deux et terre et bois d'Auger, de Maucor ; du costé d'occidant, avec terre, bois et labourable de Puyou, terre de Menjot, de S[t] Castin, et terre bois du Baile, de Maucor ; du costé du septentrion, avec terre labourable chatagnerée, bois et touya dudit Menjot, de S[t] Castin ;

84.—*Item*, j'ay possede audit lieu une vigne ruralle, contenant..... .... ; confronte : du costé d'oriant, avec terre de Them ; du costé du midy, avec terre de mesme Them ; du costé d'occidant, avec terre dudit Them ; et du costé de septantrion, avec terre du mesme Them ;

85.—Pour raison de laquelle seigneurie et baronnie, j'ay presté l'homage au roy, en sa chambre des comptes de Navarre, soubz la redevance d'un fer de lance doré ;

86.—Lequel aveu et denombrement je certifie veritable, sauf le plus ou le moins, prometant que s'il vient autre chose a ma cognoissance d'en faire la declaration au roy ou a ses officiers ;—et, a cause de l'absance dudit sieur baron de S[t] Castin, M[e] Jean de Labaig, d'Oloron, advocat au parlement de Navarre, son procureur spéciallement fondé, a signé et icelluy scellé des armes dudit sieur baron.—Fait a Pau, le seisieme novembre mil six cent soixante et quinze.—(Signé :) LABAIG, procureur susdit.—Collectionné par moy, soubssigné, commis au greffe de la commission, (signé :) BAUDIN."

" Jean Baptiste Desmaretz, chevalier, seigneur de Vaubourg, baron de Cramaille, conseiller du roy en ses Conseils, maistre des requetes ordidaire de son hostel, intendant de justice, police et finances en Bearn et Basse Navarre, commissaire deputé par Sa Majesté pour la reformation de ses domaines et des provinces de Bigorre et Soulle ;

Veu : le denombrement fourny par noble Jean Jacques d'Abadie, le 10 [16] novembre 1675, de la seigneurie et baronnie de Saint Castin, circonstances et dependances, avec les proces verbaux de publication au bas d'iceluy, deüement controllez, ou est fait mention de l'opposition des habitans de S[t] Castin et des nommez Barber, Boy et Mosseguerat ; —hommage presté au roy par le denombrant en la chambre des comptes de Navarre, le 12 janvier mil six cent soixante sept ;—contract d'affranchissement fait par Raymond Arnaud, seigneur de Caune [Cauna] et de S[t] Castin, des habitans dudit lieu de S[t] Castin et de leurs biens, sous la reserve de la seigneurie et justice, caps et preparance, fiefs et droits de bannalité et battere, en date du mercredy, apres la feste de S[t] Vaientin 1345 ;—denombrement fourny pardevant Jacques de Foix, evesque de Lescar, commissaire a ce deputé, le 31 janvier 1538, par noble Jean de Forbet, des seigneuries de S[t] Castin, Bernadets et autres, avec tous droits jurisdictionnels et feodaux ;—acte de serment de fidelité presté au denombrant [1] par lesdits habitans de S[t] Castin, le troisieme septembre 1651 ; —declaration faite au greffe de la reformation, le 23[e] feburier mil six cent soixante dix sept, par le procureur du denombrant, qu'il ne pretend sur ledit Barber, opposant, qu'une mesure d'avoine et sept liards de fief, et sur ledit Boy qu'une mesure d'avoine, une poule et deux liards et demy

[1] Il faut lire : au *père du* dénombrant.—Jean-Jacques d'Abbadie, dénombrant, était né en 1651.

aussy, de fief et qu'il consant que ledit Mosseguerat demeure dechargé du fief sur luy denombré, attendu que ledit fief est acquitté par le nommé Caplau, au moyen de quoy lesdits opposans se sont departis de leurs oppositions ;—autre declaration faite audit greffe, le dixieme juillet mil six cent quatre vingt trois, par les jurats et habitans de Sainct Castin, qu'ils se departent, pareillement, de leur opposition, a la reserve du droit de coupe dans les bois communs, designé en l'article dix dudit denombrement et de la noblesse du bois, exprimé en l'article quatre vingt trois, a l'egard desquels deux chefs ils persistent en leurdite opposition ;—contredit de Pierre Bourgeois, fermier des domaines de Bearn ;—conclusions du procureur du roy en la reformation desdits domaines, signées de Hericourt ; —et tout considéré :

Nous avons debouté ledit sieur d'Abadie du droit de carnal porté en l'article troisieme du denombrement par luy fourny, ensemble du droit prohibitif de peche couché en l'article six, comme aussy de la préférence pour la vente en detail du vin de son crû contre tout autre vin, exprimée en l'article huit, sans prejudice de ladite preferance à l'egard du vin etranger ; et, au surplus, declarons ledit denombrement avoir esté bien et deüement fait, leu et publié, avons iceluy receu et authorisé, et, en consequence, maintenu le denombrant en la seigneurie et baronnie de S[t] Castin, fiefs, biens et droits nobles y contenus, sauf l'opposition des habitans de Sainct Castin, a l'egard du droit de coupe dans les bois communs, enoncé en l'article dix et de la ruralité pretendue du bois tousia, declaré noble en l'article quatre vingt trois ; sur quoy les parties se pourvoiront pardevant les juges ordinaires, ainsy qu'elles adviseront bon estre ; le denombrant maintenu comme dessus, sous le devoir d'un fer de lance doré, lors de la prestation des foy et hommage et a la charge de rendre le service personnel et autres droits et devoirs deus a sa Majesté, suivant le for et usage du pays et, en outre, de laisser au greffe de nostre commission copie en bonne forme dudit denombrement et de nostre present jugement.—Fait a Pau, le troisieme avril mil six cent quatre vingt sept. (Signé :) DESMARETZ DE VAUBOURG." [1]

N° 11

"Le vingt et cinquieme jour du mois de janvier mil six cens cinquante, a esté baptisé dans l'eglise S[t] Vincens d'Escout, damoyselle Marie de S[t] Castin, fille legitime de Monsieur de S[t] Castin et d'Isabeau de Bonace, mary et femme ;—parrin et marrine, noble Jean de Vidou, grand vicaire de Monsieur d'Oloron, et de damoyselle Marie de Bydou, mere dudit sieur de S[t] Castin ;—par moy, (signé :) Castaignos." [2]

N° 12

"Le vingt et cinquiesme aoust mille six cens soixante et neuf, maistre Jean de Labaig, d'Oloron, advocat, et damoyselle Marie de S[t] Questin (*sic*) ont receu la benediction nuptialle en l'eglise de S[t] Pierre d'Arrette, en presence de leurs plus proches parens et amis ;—et l'administration en a esté faite par moy, soubsigné. (Signé :) Frincheboy, vicaire." [3]

---

[1] Archives des Basses-Pyrénées, B. 654, f° 336 et B. 6013.
[2] Archives d'Escout, *Etat civil*, GG. 1, 1615-1650.
[3] Archives d'Arette, *Etat civil*, GG. 1, f° 143.

N° 13

16 janvier 1703, à Oloron[1]:

RÈGLEMENT DE COMPTES ENTRE VINCENT D'ABBADIE, SEIGNEUR ET BARON DE SAINT-CASTIN, ET JEAN DE LABAIG, SON BEAU-FRÈRE.

" Au nom de Dieu.—Par devant moy, notaire retenteur, et en presence des temoins, bas nommés, a esté constitué personnellement messire Vincent Dabbadie, seigneur et baron de S[t] Castin, lequel de son bon gré etc. a fait cession, donnation et francq transport irrevocable vers et en faveur de Monsieur M[e] Jean de Labaig, conseiller du roy et lieutenant general au senechal de la present ville, son beau frere, present et acceptant, de toutes les sommes en capital, interetz et depens qui lui sont deues par noble Jacques de Bearn, sieur de Bonnasse, oncle dudit sieur de S[t] Castin, et par noble Jean de Florence, abbé de Lescun et d'Arette, comme acquereur et possesseur des biens dudit sieur de Bonasse, soit en vertu du contrat de mariage de feu messire Jean Jacques de S[t] Castin et de la defunte dame Isabeau de Bearn Bonnasse, pere et mere dudit sieur de S[t] Castin, cedant, soit en vertu des arrets que ledit sieur de S[t] Castin a obtenus contre lesdits sieurs de Bonnasse et de Florence, en y comprenant le contrat de ferme de Herriou, de Herrere ; comme aussi, ledit sieur de S[t] Castin a fait cession, comme dessus, en faveur dudit sieur de Labaig, de la somme de deux mille cent dix livres de capital et des interets legitimes qui sont deubs audit sieur de S[t] Castin sur les heredités des deffunts Messieurs du Hau, debiteur principal, de Higueres et d'Aren, ses cautions, en vertu de l'obligation du premier de février mille six cens septante, octroyée en faveur dudit sieur de Bonasse, laquelle obligation, en capital et intérêts, a esté adjugée audit sieur de S[t] Castin, par sentence arbitralle du 21 juillet dernier, rendue entre luy et le dit sieur de Florence, duquel ledit sieur de S[t] Castin promet de retirer incessament ladite obligation et de la remettre audit sieur de Labaig, avec un procès intenté de la part dudit sieur de Bonnasse contre les heritiers desdits sieurs du Hau, de Higueres, d'Aren, au moyen duquel procès ladite obligation n'est pas prescritte ; comme aussi, ledit sieur de S[t] Castin en a acquitté et acquitte ledit sieur de Labaig de toute pretention qu'il a ou pourroit avoir sur luy pour la juissance que le dit sieur de Labaig a eue jusqu'a present, d'une petite vigne, d'un bois et d'une fogiere que ledit sieur de S[t] Castin possede en sa terre de S[t] Castin ; comme aussi, de tous les recouvremens que ledit sieur de Labaig a faits par soy ou par autruy, des droits seignuriaux de ladite terre, ensemble de tous les recouvrements que ledit sieur de Labaig a faits dudit sieur de Bonnasse et, speciallement, par la ferme des biens dudit sieur de Bonnasse, en qualité de procureur dudit sieur de S[t] Castin ou ailleurs, en quel autre part et en quelle maniere que ce soit ; comme aussi, ledit sieur de S[t] Castin a aquitté et aquitte le dit sieur de Labaig de toute pretention que ledit sieur de S[t] Castin pourroit avoir sur les legitimes des deffunts nobles Jean de S[t] Castin Escout, curé d'Arete, et Jean Pierre de S[t] Castin Escou, archiprestre de Galan, ses oncles, et sur les biens par eux delaissés ; et la dite cession, transport, donnation et aquittation susdites de ce dessus et de toute autre pretention quelconque que ledit sieur de S[t] Castin pourroit avoir sur ledit sieur de Labaig, ont esté faittes au moyen de la somme de vingt et quattre mille livres de vingt sols tornois piesse, que ledit sieur de Labaig, ensemble Jean Vincent,

son fils aisné, advocat en la Cour, aussi present, ont promis, ledit fils avec congé dudit sieur son pere, qui promet de l'en relever, de payer solidairement audit sieur de S[t] Castin, sçavoir la somme de vingt mille livres avec l'interet a cinq pour cent, depuis ce jour d'hui, et les quattre mille livres restantes, sçavoir, deux mille sans aucun interet, quand ledit sieur de S[t] Castin en aura besoin, et les autres deux mille livres restantes, pandant deux ans, sans aucun interet, aussi, jusques alors ; et, passé ledit terme, ledit interet a cinq pour cent, sans que ladite somme puisse estre augmentée ni diminuée, sur aucun pretexte ni fondement, ni quelle que soit la liquidation et le montant desdites pretentions cedées par ledit sieur de S[t] Castin sur lesdits sieurs de Bonnasse et de Florence et sur les heritiers desdits sieurs du Hau, Higueres et d'Aren ; et au moyen, aussi, de ce dessus, ledit sieur de Labaig, pere, a aquitté et aquitte ledit sieur de S[t] Castin de toutes les sommes qui peut avoir payées en descharge dudit sieur de S[t] Castin, et, speciallement, de la somme de mille cinq cens et quelque livres, payées au sieur de Lamarque, procureur de monseigneur le ducq de Gramond, en vertu d'une sentence des requetes de l'hostel et d'une sentence arbitralle, pour les terres d'Escout, Escou et Herrere, vendues par le feu sieur de S[t] Castin, aisné, au feu sieur de Frexo et dont la quittance publique, du 5[e] juin 1687, octroyée par ledit Lamarque, avec ladite sentence des requetes de l'hostel et les procurations esnoncées en ladite quittance, ont esté remises audit sieur de S[t] Castin ; comme aussi, ledit de Labaig a aquitté et aquitte ledit sieur de S[t] Castin de la somme de quatre mille livres que ledit sieur de Labaig fit conter, de l'ordre dudit sieur de Saint Castin au sieur Chanyon, banquier de La Rochelle, le 28 de mars 1700, par une lettre d'eschange du 21 de mars 1700, dont la seconde a esté remise par ledit sieur de Labaig audit sieur de S[t] Castin, avec des lettres dudit sieur de Chanyon audit sieur de Labaig, contenant la reception de la lettre premiere d'eschange desdites quattre mille livres, le recouvrement d'icelles ; comme aussy, ledit sieur de Labaig a aquitté et aquitte ledit sieur de S[t] Castin des fournitures et avances qu'il a faittes pour luy, pendant son absence hors le royaume, comme son procureur, depuis vingt et deux ans ou environ, dans la poursuitte du procès, fondements desdits arrets et en d'autres affaires dudit sieur de S[t] Castin, jusques a present, soit en cette province, soit au Conseil ou au parlement de Tholose, et de ces peines et vacations et depens extraordinaires, et s'est reservé de recouvrer sur ledit sieur de Bonnasse ou sur ledit sieur de Florence, qui le represente, ce qui se trouvera estre deub en capital, interets et depens audit sieur de Labaig, pour reste d'une partie de la dot constituée a la dame son epouse par ledit feu sieur de S[t] Castin, aisné, soubs le cautionnement dudit sieur de Bonnasse, en vertu de son contrat de mariage, a l'esgard de quoy ledit sieur de Labaig se reserve l'hipoteque et le privilege d'iceluy ; comme aussi, ledit sieur de Labaig a aquitté et aquitte ledit sieur de S[t] Castin de toutes les autres fournitures et avances qu'il peut avoir fait pour luy jusques a present, pour la verification du denombrement de ladite terre de S[t] Castin, pour la prestation de l'homage, comme son procureur, dont il lui a remis les actes, avec les sacqs et productions, dont en iceux et generalement de toutes pretentions a lui cedées par ledit sieur de S[t] Castin au della de ladite somme de vingt et quattre mille livres, si dessus promise et au della de ladite compensation, volant et entendant qu'il profitte seul de l'excedant, si aucun il y en a, tant a raison de leur amitié et alliance que pour son indemnité, a raison de la longue poursuitte desdits proces, sans que les debiteurs delegués

puissent, sur aucun pretexte, demander aucune moderation desdites sommes cedées sur eux par ledit sieur de S[t] Castin, lequel a subrogé et subroge ledit sieur de Labaig en ses droits, privileges et hipoteques, toutefois, sans aucune eviction ni garantie, luy a cedé ses actions, constitué procureur comme en sa cause propre, avecq pouvoir d'adverer que lesdites sommes cedées, mentionnées auxdits actes, sont bien et legitimement deues et d'en poursuivre le payement par telles voyes qu'il conviendra audit sieur de Labaig ou de s'accorder ou de transiger en la maniere [qu'il] le voudra et pourra, a ses perils et risques. Il a esté, neanmoins, convenu que pour le payement de ladite somme promise [par] ledit sieur de Labaig, ledit sieur de S[t] Castin sera tenu de prendre sur lesdits sieurs de Bonnasse et de Florence les sommes, interets et depens qui seront adjugés audit sieur de Labaig, en vertu des droits dudit sieur de S[t] Castin, soit en justice, par arrest, soit a l'amiable, par quelque accord que le dit sieur de Labaig pourroit faire avec eux ou avec ledit sieur de Florence seul, et ledit sieur de S[t] Castin ne pourra pretendre sur ledit sieur de Labaig, du jour de la liquidation que ce qu'il ce trouvera estre deub au dela par ledit sieur de Labaig audit sieur de S[t] Castin, pour raison desdites vingt et quattre mille livres et interets susdits, si dessus promis, declarant, d'ailleurs, ledit sieur de S[t] Castin que le sieur de Labaig luy a remis la vaisaille d'argent qu'il avoit retirée du feu sieur de Lamouroux, jurat de S[te] Marie, pour un depot fait en ses mains, et quelques assiettes d'argent que le dit sieur de Labaig avoit retiré de feu Monsieur du Camp, maistre de comptes, ainsi qu'il a aparu de deux accords, l'un publicq et l'autre privé, et que le dit sieur de Labaig a remis, si devant, audit sieur de S[t] Castin, et tant luy que lesdits sieur de Labaig ont promis, chacun pour ce qui les concerne, de ne revoquer ce dessus en aucune maniere, ains au contraire, d'executer en tous chefs le present acte, soubs obligation etc. ; sousmis etc. ; constitué etc. ; renoncé etc. ; juré etc.—Fait a Oloron, le seisieme jour du mois de janvier mille sept cens trois, presents et temoins M[e] Hierosme de Leglise, bourgeois et marchand d'Oloron, M[e] Bertran de Davancens, aussi bourgeois et marchand de ladite ville d'Oloron, et moy, Jean de Capdeville, notaire publicq de ladite ville d'Oloron, qui le present acte ay receu et signé avecq lesdits sieurs de Labaig, pere et fils, ledit sieur de S[t] Castin et temoins. Signés a l'original : LABAIG, pere ;—LABAIG, fils ;—S[r] CASTIN ;—DABANCENS, présent ;—LEGLISE, présent ; – CAPDEVILLE, notaire.—Controllé et scellé a Oloron, le 31 janvier 1703. Solvit dix et sept livres. Signé a l'original : CHAILLOU." [1]

N° 14

" L'an mil sept cens trente quatre et le vingt sept fevrier, est decedée dame Marie Charlotte d'Amour, veuve de noble Anselme de S[t] Castin, baron dudit lieu, agée de quarante cinq ans, et a esté enterrée dans l'église Notre Dame, a l'entrée de la grande porte, dans le vestibule, le vingt huitieme dudit mois. (Signé :) Des Baratz, curé de Pau." [2]

N° 15

" Louise de S[t] Castin, fille de noble Anselme, baron de S[t] Castin, et de dame Marie Charlote d'Amour, son epouse, étant née, le 23[e] fevrier

[1] Archives des Basses-Pyrenées, E. 1847, f° 332, v°.
[2] Archives de Pau, *Etat civil*, GG. 26, f° 3.

1716, a été presentée au s^t^ bapteme par M^e^ Pierre Laborde, capitaine, et demoiselle Brigite de S^t^ Castin, et a été baptisée par le sieur Duplàa, vicaire en second. (Signé :) Sarthou, vicaire de Pau." [1]

N° 16

[Du 12^e^ juin 1735 :] " Promesse de mariage entre Bertrand Sarthoupon, d'Acous, de la vallée d'Aspe, et demoiselle Marie Louise de S^t^ Castin, de cette paroisse, pour la premiere et dernière." [2]

N° 17

23 juin 1735, dans l'église Saint-Martin de Pau : Mariage du sieur Bertrand de Sarthopon, praticien, du lieu d'Accous, avec demoiselle Marie-Louise de S^t^ Castin, de la paroisse de Pau. [3]

N° 18

[Du 21 mai 1730.] " Il y a promesse de mariage entre noble Pierre de Bourbon, advocat au parlement de Navarre, habitant a Oloron, fils legitime de feu noble Jean de Bourbon, aussy advocat, son pere, et de feu dame Marie d'Abbadie Bastannès, d'une part, et entre demoiselle Marie Anselme, baronne de S^t^ Castin, native de Quebec, en Canada, habitante de cette paroisse, fille legitime de feu messire Anselme, baron de S^t^ Castin, et de dame Marie Charlotte de Damour (*sic*), de ladite ville de Quebec, d'autre." [4]

N° 19

Le vingt et trois juin mil sept cens trente, les bans ayant esté duement publiés dans cette eglise, comme, aussy, dans celle de S^t^ Martin de Pau, ainsy qu'il nous a apparu du certifficat du sieur Desbarats, curé de ladite paroisse, ont epousé et receu la benediction nuptialle dans l'eglisé du Faget de la present ville, noble Pierre de Bourbon, avocat en la Cour, agé d'environ trente ans, et demoiselle Marie Anselme de S^t^ Castin, en presence des sieurs Gaspard de Leglise, curé du present lieu, Pierre de Peborde, advocat en la Cour, et noble Jean de Vergès, d'Oloron, qui ont signé avec lesdits epoux et moy, (signé :) P. Bourbon ;—de S^t^ Castin :—Peborde, présent ;—Bergès, présent ;—H. Bourbon, curé de Leduix [Ledeuix] ;—Leglise, curé." [5]

N° 20

" Le vingt juillet mil sept cens septante huit, a esté ensevelie dame Marie Anselme Dabadie, epouse de feu noble Pierre de Bourbon, baronne

---

[1] Archives de Pau, *Etat civil*, GG. 12, f° 40, v°.

[2] Bibliothèque de Pau, *Publications de mariage de la ville de Pau*, GG. 201, 1730-1742, f° 16, v°.

[3] Archives de Pau, *Etat civil*, GG. 25, f° 21, v°.

[4] Bibliothèque de Pau, *Publications de mariage de la ville de Pau*, GG. 200, f° 26, v°.

[5] Archives d'Oloron, *Etat civil*, GG. 6, f° 97.

de S[t] Quastin, agée de soixante sept ans, decedée avant hier, apres avoir recu les sacremens, dans sa maison, au Marcadet ;—presens a sa supulture le sieur Henri de Bourbon, pretre et curé de Ledeuix, son beau frere, et noble Jean Dufau de Lalongue, chevalier de l'ordre de S[t] Louis, son gendre, qui ont signé avec moy, (signé :) H. Bourbon, curé ;—Dufau de Lalongue ;—Faurie, curé." [1]

N° 21

" Le vingt neuf may mil sept cens trente un, j'ay batisé Henri, fils de noble Pierre de Borbon, avocat en la Cour, et dame Marie Anselme, barone de S[t] Castin, mariés, né aujourd'huy ;—parrains : Monsieur Henri de Borbon, pretre et curé de Leduix, et damoiselle Marguerite de Pimbou, qui ont signé avec moy, (signé :) H. Bourbon, curé de Leduix ;—de Pimbou ;—Soubielle, vicaire." [2]

N° 22

" Le vingt et trois mars mil sept cens trente et trois, j'ay baptisé Pierre, fils de noble Pierre de Bourbon, avocat et baron de S[t] Castain et de dame Marie Ancelme de S[t] Castin, mariés, né aujourd'huy ;—marrine, Françoise de Louhau, qui n'a sceu signer. (Signé :) Leglise, curé." [3]

N° 23

" Le huitieme juillet mil sept cens trente neuf, j'ai baptisé Anselme, fils de noble Pierre de Bourbon, seigneur de S[t] Castin, et de dame Anselme de S[t] Castin, mariez, né aujourd'huy ;—parreins, noble Henry de S[t] Castin et demoiselle Anne de Labarrare, du lieu de Bugnen [Bugnein], laquelle a signé avec moy, non le parrein pour ne sçavoir. Signé :) Sedze, vicaire ;—Anne de Labarere." [4]

N° 24

" Le cincq juillet mil sept cens quarante et un, j'ay baptisé Marie, fille de noble Pierre de Bourbon et de dame Anselme de S[t] Castin, mariés, née aujourd'huy :—parrein, le sieur Pierre de Bourbon, frere de la baptisée, qui a signé avec moy. (Signé :) Bourbon ;—Leglise, curé." [5]

N° 25

" Le vingt quatre avril [1751], j'ay baptisé Marie Anselme, fille de noble Pierre de Bourbon, baron de S[t] Castin, et dame Marie Anselme de S[t] Castin, mariés, née aujourd'hui ;—marraine, demoiselle Henriette de Bourbon, qui a signé avec moy, (signé :) Leglise, curé." [6]

---

[1] Archives d'Oloron, *Etat civil, Sépultures de l'église Sainte-Croix*, 1772-1780, f° 94.
[2] Archives d'Oloron, *Etat civil*, GG. 6, f° 126.
[3] Archives d'Oloron, *Etat civil*, GG. 6, f° 184.
[4] Archives d'Oloron, *Etat civil*, GG. 7, f° 305, v°.
[5] Archives d'Oloron, *Etat civil*, GG. 7, f° 193, v°.
[6] Archives d'Oloron, *Etat civil*, GG. 8, f° 239.

N° 26

" Le vingt et huict may mil sept cens trente et sept, j'ay baptisé Henriette, fille de noble Pierre de Bourbon, baron de S[t] Castin, et avocat en parlement, et de dame Marie Ancelme de S[t] Castin, mariés, née aujourd'huy ;—parrin, Henri de Bourbon, qui n'a sceu signer. (Signé :) Leglise, curé." [1]

N° 27

" Le six juillet mille sept cent septente et trois, ont reçu la benediction nuptiale messire Jean Dufau de Lalongue, ancien capitaine au regiment de Normandie, chevalier de l'ordre royal et militaire de S[t] Louis, natif, du lieu de Lalongue, fils legitime de noble Jean Baptiste Dufau, seigneur de Lalongue, Luzon et Levialer [Lusson et Vialer], d'une part, et demoiselle de Bourbon, fille legitime de noble Pierre de Bourbon, baron de S[t] Castin, les bans de leur mariage ayant été publiés par trois dimanches consecutifs au prone de la messe de paroisse, tant dans cette paroisse que dans celle de Pau, dont ledit messire Dufau de Lalongue est habitant depuis plusieurs années, ainsy qu'il conste du certificat du sieur Labat, vicaire de Pau, duement legalisé, sans qu'audit mariage il s'y soit trouvé aucun empechement canonique ny civil, ny oposition de personne ; presents a la celebration noble Jean de S[t] Martin de Beyrie, seigneur dudit lieu, et messire Antoine de Laa, juge, conseiller du roy et lieutenant general de la senechaussée de cette ville, et noble Joseph de Guirail et M[e] Jean Proharam, de cette ville, qui ont signé avec moy. (Signé :) de Lalongue ;—Henriette de Bourbon ;—Làa, juge ;—Guirail ;—S[t] Martin de Beyrie ;—Proharam ;—D. Bourbon, curé, celebrant, du consentement de M[r] le curé." [2]

N° 28

NOTE SUR LA FAMILLE DE DUFAU DE LALONGUE.

I.—Noble Jean DE DUFAU, I[er] du nom, acheta, le 31 décembre 1717, de messire Charles Deschiens de Laneuville, maître des requêtes et président au parlement de Navarre, les seigneuries de Lalongue, Lusson, Vialer et Bésacour, et fut admis aux Etats de Béarn, comme seigneur de Lalongue, le 31 mai 1719.[3]—Il mourut à Lalongue, le 24 janvier 1728, et fut enterré dans l'église Saint-Martin de cette commune, dont il était, aussi, abbé laïque. [4] Il avait eu de son mariage avec dame Antoinette-Martine DE DUFAU, qui fit son testament au château de Lalongue, le 2 juillet 1741 [5], et mourut audit lieu, le 22 mars 1743, à l'âge de 96 ans ou environ [6], Jean-Baptiste, dont l'article suit.

---

[1] Archives d'Oloron, *Etat civil*, GG. 7, f° 406, v°.

[2] Archives d'Oloron, *Etat civil, Baptêmes et mariages de l'église de Sainte-Croix*, 1772-1780, f° 38, v°.

Archives des Basses-Pyrénées, C. 761, f° 51, v°.

[4] Archives de Lalongue, *Etat civil*, GG. 3, *Sépultures*, 1718-1737.

[5] Etude de M[e] Alfred Dieuzaide, notaire à Lembeye, acte au rapport de Pierre de Cassou, notaire de Lembeye, *Testaments*, n° 8.

[6] Archives de Lalongue, *Etat civil*, GG. 3.

II.—Noble Jean-Baptiste DE DUFAU, seigneur de Lalongue, Lusson, Vialer et Bésacour, abbé laïque de Lalongue, baptisé, le 18 mars 1700, fut pourvu, suivant lettres, datées de Paris, 22 janvier 1723, de l'office de conseiller du roi, maire ancien et mitriennal, alternatif et mitriennal de la ville et communauté de Morlàas, aux gages annuels de 1,080 livres [1], et fut reçu aux Etats de Béarn, le 18 juillet 1725, pour la seigneurie de Lusson, que son père lui avait donnée, le 16 juillet de la même année. [2] Il épousa, le 9 janvier 1724, dans l'église de Lalongue, dame Jacqueline-Ovide DE SAINT-MARTIN, fille de M. Jacob DE SAINT-MARTIN, bourgeois de la ville de Paris.— Jacqueline-Ovide de Saint-Martin mourut à Lalongue, le 2 mai 1736 [3], après avoir eu de son mari :

1° Jean DE DUFAU, IIe du nom, dont l'article suit ;
2° Jean-Jacques DE DUFAU, né à Lalongue le 23 mai 1726 ;
3° David DE DUFAU, né à Lalongue, le 15 janvier 1731 ;
4° Jean-Baptiste DE DUFAU, né à Lalongue, le 25 octobre 1733 ;
5° Marie DE DUFAU, née à Lalongue, le 22 novembre 1729 ;
6° Toinette-Martine DE DUFAU, née à Lalongue, le 9 mai 1732 ;
7° Et autre Marie DE DUFAU, née à Lalongue, le 23 mars 1735 [5].

III.—Noble Jean DE DUFAU, IIe du nom, né à Lalongue, le 12 janvier 1725 [6], épousa demoiselle Henriette DE BOURBON, baronne de Saint-Castin.

N° 29

" L'an mil sept cens soixante seize et le quinze decembre, est née et, le lendemain, a été baptisée Henriette, fille legitime de mesire Jean Dufau de Lalongue, chevalier de l'ordre royal et militaire de St Louis, et d'Henriette de Bourbon, barone de St Castin ;—parrins ont été le noble Henry de Bourbon, curé de Leduix [Ledeuix], et demoiselle Genevieve Susane Dufau de Lalongue, qui ont été représentés par Chrisostome Lignette et par Françoise Lasserre, dit Gourgues, d'Escou. Le représentant a signé, non la représentante pour ne sçavoir, interpellée de ce faire par moy, (signé :) Lignette ;—Nouseilles, vicaire." [7]

N° 30

" Le onze nobembre mil sept cens septante huit, j'ay baptisé Marie Magdelaine Martine, fille legitime de noble de Jean de Lalongue (*sic*), chevalier de l'ordre militaire de St Louis et baron de St Questin, et de dame Henriette de Bourbon, mariés, née hier ;—parrins, maître Paul Bajar [Bayard] offitier dans le regiment des bandes bearnoises, et demoiselle

[1] Archives Nationales, V[1], 255, *Maires*, n° 330.—Cette charge avait été achetée pour le prix de 24,000 livres.
[2] Archives des Basses-Pyrénées, C. 767 f° 298.
[3] Archives de Lalongue, *Etat civil*, GG. 3, *Mariages*, 1718-1737.
[4] Archives de Lalongue, *Etat civil*, GG. 3, *Sépultures*, 1718-1737.
[5] Archives de Lalongue, *Etat civil*, GG. 3, *Baptêmes*, 1718-1751.
[6] Archives de Lalongue, *Etat civil*, GG. 3, *Baptêmes*, 1718-1751.
[7] Archives d'Oloron, *Etat civil, Baptêmes et mariages de l'église Sainte-Croix*, 1772-1780, f° 146.

Marie Magdelaine de Bajar Laffore, parens de la baptisé, qui ont signé avec moy.—(Signé :) de Bayard Laffore ;—Paul Bayard ;—Faurie, curé."[1]

N° 31

" L'an mil sept cens soixante quinze et le vingt et deux septembre, est né et a été baptisée Marie Enselme, fille legitime de mesire Jean Dufau de Lalongue, ancien capitaine au régiment de Normandie, chevalier de l'ordre royal et militaire de S[t] Louis, et de dame Henriette de Bourbon ; —parrins ont été noble David de S[t] Martin, seigneur de Hagetobin [Haget-Aubin], ancien tresorier des troupes, et dame Marie Enselme Dabadie, barone de S[t] Castin, veuve de noble Pierre de Bourbon, lesquels parrin et marreine ont été representés par Jean Dabadie, de Hagetobin, et par Marie de Cassiau, de Bugnin [Bugnein]. Les representants n'ont signé pour ne sçavoir interpellés de ce faire par moy, (signé :) Nouseilles, vicaire."[2]

---

[1] Archives d'Oloron, *Etat civil, Baptêmes et mariages de l'église Sainte-Croix*, 1772-1780, f° 194.

[2] Archives d'Oloron, *Etat civil, Baptêmes et mariages de l'église Sainte-Croix*, 1772-1780, f° 117.